

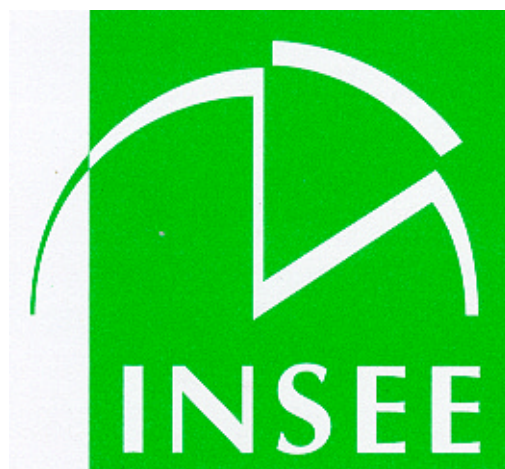
Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

N°F0503

**Bas revenus, consommation
restreinte ou faible bien-être :
Les approches statistiques de la
pauvreté à l'épreuve des
comparaisons internationales**

**Daniel Verger avec la participation de Jérôme
Accardo, Pascal Chevalier et Aude Lapinte**

Document de travail



Institut National de la Statistique et des Études Économiques

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Série des Documents de Travail
de la
DIRECTION DES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

Unité Méthode statistique

N°F0503

**Bas revenus, consommation restreinte
ou faible bien-être :
Les approches statistiques de la pauvreté
à l'épreuve des comparaisons internationales**

Daniel VERGER avec la participation de
Jérôme ACCARDO, Pascal CHEVALIER et Aude LAPINTE

Avril 2005

Ces documents de travail ne reflètent pas la position de l'INSEE et n'engagent que leurs auteurs.
Working papers do not reflect the position of INSEE but only their authors' views.

Sommaire

	page
Résumé.....	5
I. Des problèmes de comparabilité particuliers dans le domaine des niveaux de vie.....	7
II. La difficile définition de la pauvreté	10
1. Pauvreté relative ou absolue.....	13
2. La pauvreté monétaire	16
3. Approches par la consommation	27
4. Approche dite « subjective ».....	33
5. Multidimensionnalité	33
III. Des axes de progrès.....	35
Annexe 1 : Les indicateurs d'inégalité	42
Référence bibliographique	46

Avertissement :

Ce texte est une version de travail de ce qui doit être le chapitre introductif du numéro d'Economie et Statistique consacré à des comparaisons internationales de pauvreté, numéro à paraître au 4^{ème} trimestre 2005. Ce numéro spécial tentera, au travers de méthodologies similaires, de fournir des images comparées de la pauvreté au sein de pays qui peuvent être à des stades de développement économique assez différents, qui peuvent avoir connu des histoires récentes fort contrastées puisque outre la France, le Royaume-Uni, l'Espagne et le Portugal d'une part et d'autre part quelques pays issus de l'Europe dite naguère «de l'Est» et qui, soit viennent de rentrer dans l'union Européenne soit sont candidats à l'adhésion (Pologne, Roumanie,...), y seront étudiés la Russie, le Brésil et Madagascar. Il s'agit d'une première en forme de gageure, les auteurs s'attaquant à un sujet qu'il est déjà difficile de cerner au niveau d'un pays, à savoir la définition et la mesure de la pauvreté, et ce dans une vision internationale large. Dans ce dossier, les principales définitions et les grandes lignes des méthodologies, telles qu'elles ont été exposées dans le numéro spécial de 1997 seront supposées connues. Seuls quelques rappels seront repris, à la fois à partir de textes antérieurs et de nouvelles réflexions, et ce sont eux qui font l'objet du présent texte.

Résumé :

Après avoir listé les principales difficultés posées par les comparaisons internationales dans le domaine de la démographie, de l'emploi et de la consommation, les problèmes spécifiques aux approches en termes d'inégalité, de niveau de vie et de pauvreté sont développés. Sont abordées les questions relatives à la définition des parités de pouvoir d'achat et au choix des systèmes d'unités de consommation, ce qui permet d'établir des distributions de niveaux de vie comparables d'un pays à l'autre. L'attention est ensuite focalisée sur le concept de pauvreté, l'impossibilité de cerner la réalité avec un seul concept, une seule mesure étant la première et principale constatation. Doit-on privilégier une approche absolue ou relative, une approche au niveau des revenus ou de la consommation, les diverses options sont évaluées, avant de se concentrer sur les approches relatives, déclinées sous trois formes principales, la pauvreté monétaire, de conditions de vie et subjective. A chaque fois, les forces et les limites sont répertoriées, en particulier sous l'angle de la comparabilité internationale. Une dernière partie propose à la réflexion les axes de progrès qui pourraient remédier à certaines lacunes et faiblesses des travaux actuels (prise en compte de la production domestique, du caractère incertain des revenus, explicitation des normes implicites aux choix méthodologiques effectués....)

Mots-clés :

pauvreté, inégalité, niveaux de vie, comparaisons internationales

I. Des problèmes de comparabilité particuliers dans le domaine des niveaux de vie

Les **comparaisons purement démographiques** sont certainement les plus faciles à faire : les définitions des taux de mortalité, natalité, et autres espérances de vie sont établies de façon précise et internationalement comparable. **L'analyse du marché de l'emploi** se réfère, quant à elle, au concept harmonisé de chômage dit « **chômage BIT** » et, nonobstant les problèmes de qualité des sources qui peut différer d'un pays à l'autre, la comparabilité semble plutôt bonne. Malgré l'existence d'enquêtes Budgets assez semblables dans la plupart des pays, la **comparabilité des structures de consommation** est plus délicate à affirmer (respect des consignes de chiffrage de la nomenclature européenne, qualité des sources d'enquête différente d'un pays à l'autre). Néanmoins, les résultats semblent assez fiables : on sait en effet que la part du budget consacrée aux dépenses alimentaires est un indicateur du niveau de vie atteint ; or le classement des pays qui en découle semble tout à fait congruent avec celui que l'on peut obtenir à partir des valeurs des PIB (cf. infra Dell-Herpin).

Le principal problème de comparabilité surgit quand on aborde le domaine des revenus et des niveaux de vie.

Pour réaliser une **comparaison de niveaux de revenu moyen** entre plusieurs pays, il faut convertir les revenus exprimés en monnaies locales en une unité commune. La simple application des **taux de change** ne suffit pas à obtenir des valeurs comparables. Par exemple entre le zloty polonais et l'euro, le taux de change est environ 0,27 euros (1,78 francs) pour un zloty ; or on peut se rendre compte qu'en France avec 27 euros on achète moins de biens qu'avec 100 zlotys en Pologne : d'aucuns diraient que "la vie est moins chère en Pologne". Il faut donc tenir compte de ce **différentiel de niveau réel des prix** entre les deux pays. Une telle opération est difficile : certains choisissent un produit emblématique et considèrent comme une bonne approximation l'utilisation des différences de prix d'un "Big Mac" ou d'une bouteille de "Coca-Cola" par exemple. Les statisticiens utilisent la **parité de pouvoir d'achat** pour traduire les différences de niveaux absolus des prix entre les deux pays. De ce fait la parité de pouvoir d'achat entre deux monnaies et le taux de conversion des valeurs en monnaie nationale permettent d'établir des comparaisons en volume. Son estimation se fait à partir de la valorisation dans les deux pays d'un même panier de consommation moyen et le rapport entre ces deux valeurs donne une indication de cette parité de pouvoir d'achat. Plusieurs études menées au niveau international préconisent d'utiliser la méthode retenue par l'OCDE, appelée EKS (Elteto-Köves-Szulc) (pour une présentation plus détaillée voir Fall & al. 1997).

Il faut toutefois attirer l'attention sur les différences parfois importantes que l'on a pu observer entre les valeurs fournies par diverses instances (Magnien et Tavernier 2002), entre les chiffres Eurostat et les chiffres OCDE par exemple. Pour l'année 1997, exprimées en dollars US, les ppa pour la France étaient estimées à 6,52 par l'OCDE et 6,57 par le PNUD, écart faible mais qui était plus important pour la Pologne (1,54 pour l'OCDE et 1,36 pour le PNUD). Eurostat, sur la base de l'Ecu, pour la même année, donnait 7,12 pour la France et 1,07 pour la Pologne ; le rapport de PPA entre la France et la Pologne était donc de 4,2 selon l'OCDE (soit la vie est 4,2 fois plus chère en France qu'en Pologne), alors qu'il atteignait 6,7 selon Eurostat, chiffre jugé peu vraisemblable par les spécialistes polonais. Pour chaque pays, nous avons procédé de la même façon : en cas de divergence importante, nous avons recouru à l'avis d'experts nationaux, férus de Comptabilité nationale. A chaque fois, l'avis était que le chiffre OCDE apparaissait comme le plus vraisemblable : c'est donc lui qui a été systématiquement retenu. Sans aucun doute la mesure de certains prix (comme par exemple

les loyers et charges locatives) rencontre des difficultés spécifiques dans les pays en transition où peuvent coexister le marché officiel (logements sociaux principalement) et un marché annexe plus ou moins « souterrain », ce qui se ressent au niveau de la fiabilité des estimations de parités de pouvoir d'achat.

Pour passer du **revenu moyen** au **niveau de vie moyen**, il est traditionnel de **déflater le revenu par un indicateur du nombre de personnes** qui vivent sur ce revenu, le niveau de vie étant approché soit par le revenu par tête soit par le revenu par unités de consommation (uc), afin de prendre en compte l'existence d'économies d'échelle au sein du foyer.

Le choix d'un système d'uc est déjà source de difficultés quand on travaille sur un seul pays ; quand on est dans le domaine des comparaisons, la principale question est de **savoir si la comparabilité s'obtient en utilisant le même système pour tous les pays ou en utilisant les mêmes modes de calcul (avec éventuellement comme résultat des systèmes différents)**. La réponse administrative la plus courante privilégie une approche de la comparabilité que l'on pourrait qualifier de « premier degré » : il faut adopter la même échelle pour tous les pays. Ceci semble incohérent avec les enseignements du passé récent pour les pays de l'Europe de l'Ouest : si l'échelle d'Oxford¹ a été abandonnée au profit de l'échelle dite OCDE « modifiée »², moins pentue, où, par exemple, le deuxième adulte ne compte plus que pour 0,5 au lieu de 0,7, c'est parce qu'il est apparu (Hourriez-Olier 1997) que la structure de la consommation avait changé, que les produits qui sont consommés en quantités quasi proportionnelles au nombre de personnes, comme l'alimentaire ou le vêtement, voyaient leur part décroître au profit de consommations plus collectives, davantage génératrices d'économies d'échelle, comme les charges relatives au logement. L'échelle d'Oxford a été adaptée à la France des années soixante ; elle ne l'est plus en l'an 2000. Or la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie ressemblent fort à la France de ces années soixante (cf. infra) : à titre d'exemple, en Pologne, actuellement, 33%, du budget des ménages est affecté à l'alimentation, alors que cette part, égale en France à 31% en 1960 n'y est plus que de 12% en 1995 (Bienkunska et al 2000) : il semble tout à fait logique d'utiliser pour ces pays l'échelle d'Oxford, alors qu'on utilise l'échelle OCDE pour la France, le Royaume-Uni. La sensibilité des résultats au choix de l'uc a été étudiée dans Bienkunska et alii : ainsi, avec l'échelle d'Oxford, on a un peu plus d'inégalité en Pologne, sans que cela soit très différent de ce qu'on obtient avec celle de l'OCDE, si on se cantonne aux indicateurs globaux portant sur l'ensemble de la distribution (Gini, Theil, Atkinson³). Cependant dès qu'on s'intéresse à des statistiques relatives telles que le rapport inter-décile ou le taux de pauvreté, la différence observée entre les deux mesures semble moins négligeable. Le taux de pauvreté monétaire, défini en prenant comme seuil (cf. infra) la demi-médiane de la distribution des revenus par unité de consommation, passe ainsi de 9,2% de ménages pauvres quand il est mesuré avec l'échelle de l'OCDE à 8,7% quand on utilise l'échelle d'Oxford. La différence de 0,5% de ménages correspond en terme absolu à 625 000 ménages qui, suivant la convention adoptée, passent de la situation de pauvres à celle de non pauvres. Avec Atkinson, Gardiner et Sutherland, V. Lechêne a montré de façon très éclairante comment les comparaisons bilatérales de pauvreté entre la France et le Royaume-Uni pouvaient s'inverser quand on

¹ 1 : pour la personne de référence

0,7 : pour les autres adultes du ménage (individu âgé de 14 ans ou plus)

0,5 : pour chaque enfant âgé de moins de 14 ans

² 1 : pour la personne de référence

0,5 : pour les autres adultes du ménage

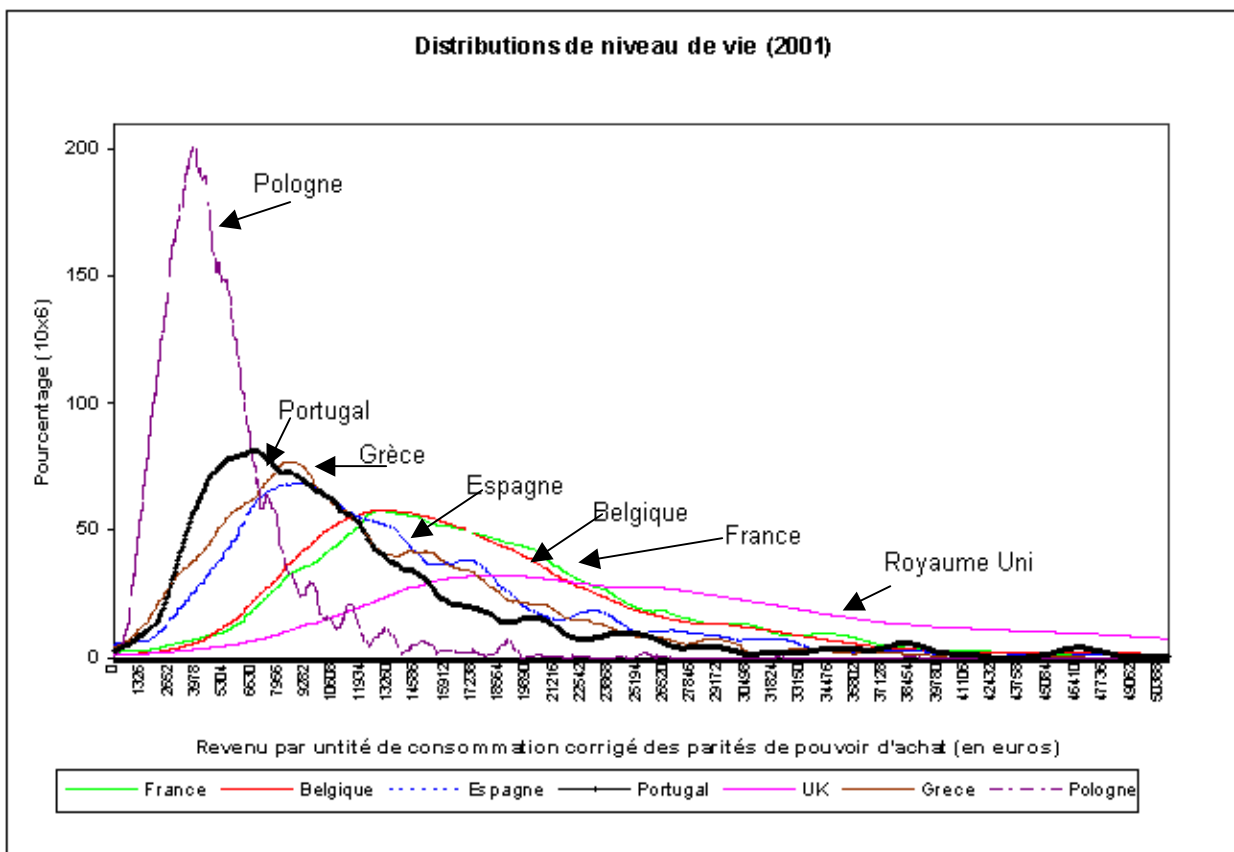
0,3 : pour chaque enfant âgé de moins de 14 ans

³ Voir Annexe 1 pour les définitions

changeait de système d'uc. La question n'est donc pas uniquement du domaine du raffinement technique.

L'incertitude sur les comparaisons de niveaux de vie est particulièrement dérangeante quand on compare des pays de niveaux de vie voisins. L'écart entre la France et la Pologne ou la Slovaquie est suffisamment fort pour ne pas être remis en question pour des questions de qualité des données ou de choix de paramètres ; le classement entre la Pologne et la Slovaquie est, par contre, très peu robuste. D'ailleurs quand on regarde le domaine des conditions d'habitat, les études renvoient une image de slovaques mieux logés que leurs voisins polonais, alors que le classement selon les moyens de transport (automobile) laisse penser que la Pologne est globalement plus riche que la Slovaquie, ce qui est conforme à ce que donne une comparaison directe des revenus.

Même au niveau des comptes nationaux, tous les problèmes sont loin d'être résolus (Magnien et Tavernier 2002) : de simples enquêtes ménages ne sauraient résoudre à elles seules toutes les difficultés. A titre d'exemple, on a porté dans le graphique ci-dessous quelques distributions de niveaux de vie. Y apparaît clairement l'opposition entre des pays à faible niveau de vie moyen et à faible inégalité, à faible dispersion (Pologne) et des pays à niveaux de vie à la fois plus élevés et plus dispersés (France, Belgique et surtout Royaume-Uni).



II. La difficile définition de la pauvreté

Si les économistes ont tendance à porter leur attention principalement sur les problèmes d'inégalité qui, s'intéressant à la globalité de la distribution, n'ont pas l'inconvénient d'introduire de coupures arbitraires et sont sans doute mieux maîtrisés conceptuellement, les sociologues et les politiques s'intéressent aussi -voire surtout?- à ce qui se passe en bas de la distribution et ont tendance à raisonner en termes de pauvreté ou d'exclusion⁴.

L'analyse statistique de la pauvreté, quant à elle, est devenue une composante pérenne du système d'information des pays européens : les publications tant nationales qu'européennes sont devenues régulières (Rapport annuel de l'Observatoire de la pauvreté en France, publications régulières d'Eurostat, de la commission européenne qui publie un rapport annuel « la situation sociale dans l'Union Européenne en ****, publications de l'OCDE comme le recueil Pauvreté et Santé en 2003). Les indicateurs de Laeken destinés à mesurer le degré de cohésion sociale d'un pays incluent des indicateurs de pauvreté monétaire (cf. encadré 1). Des colloques, comme celui organisé par le CERC sur le thème des enfants pauvres ou les réunions du « Groupe de Rio »⁵ contribuent à enrichir régulièrement le débat.

Encadré 1

Les indicateurs de Laeken

Par A. Lapinte

C'est ainsi dans un contexte de difficulté à définir la pauvreté qu'est apparue, parmi les objectifs de la politique sociale européenne, la « lutte contre les exclusions ». A cet égard, le Sommet de Laeken, en 2001, a marqué un tournant important. Après plusieurs années de concertation avec les associations et les ONG, les 15 Chefs d'Etat de l'Union Européenne ont arrêté une liste de **18 indicateurs** permettant de cerner la pauvreté. Ils se décomposent en dix indicateurs primaires destinés à couvrir les facteurs d'exclusion sociale identifiés comme les plus importants et huit indicateurs secondaires ayant pour objet de décrire les autres dimensions du problème. Cette liste a été ensuite affinée par les travaux du sous-groupe « Indicateurs » du comité de protection sociale, dont Eurostat est un membre actif. Les indicateurs ont pour but de mesurer les progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs communs d'inclusion sociale adoptés en 2000, lors du conseil européen de Nice. Certains de ces indicateurs ont également été utilisés comme indicateurs structurels par la commission européenne dans son rapport de synthèse au Conseil européen du printemps 2003. Pour mettre en évidence le caractère multidimensionnel du phénomène de l'exclusion sociale, ils couvrent quatre domaines importants : pauvreté financière, emploi, santé et éducation. Les problèmes

⁴ L'« exclusion » n'a pas encore reçu, à notre connaissance, de définition unanimement acceptée par les sociologues. Ici on l'emploie dans son sens premier, qui sert à désigner une situation dans laquelle la personne se trouve isolée, sans réseau de relation. Les sources utilisées pour ce dossier renseignant peu sur la nature et le volume des relations avec le réseau de connaissances, les approches suivies relèveront davantage du registre de la pauvreté que du domaine de l'exclusion. L'enquête polonaise ayant quelques questions spécifiques sur la sociabilité, une approche expérimentale de l'exclusion a pu être développée : un encadré spécifique lui est consacré dans l'article sur ce pays.

⁵ Groupe fondé à l'instigation de l'ONU, se réunissant annuellement depuis 1997, qui regroupe des experts statisticiens d'une vingtaine de pays -dont les Etats-Unis et le Canada, les pays d'Amérique latine, l'Australie, la France, la Hollande, l'Afrique du Sud, et des pays asiatiques comme l'Inde ou l'Indonésie-, ainsi que des membres d'organisations internationales comme la Banque Mondiale, Eurostat et l'ONU.

structurels étant relativement persistants, cette liste d'indicateurs, réexaminée tous les ans, se caractérise par une grande stabilité mais elle laisse cependant une marge de manœuvre pour la prise en compte de nouvelles priorités.

La liste précise des items retenus, telle qu'on peut la trouver dans les documents officiels est la suivante⁶ :

Indicateurs primaires :

1. Taux de bas revenus après transferts (pourcentage d'individus dont les revenus après transferts sont inférieurs à 60 % du revenu médian)
2. Distribution du revenu (approchée par le ratio des quintiles de revenu)
3. Persistance des bas revenus
4. Ecart médian des bas revenus
5. Cohésion régionale
6. Taux de chômage de longue durée
7. Personnes vivant dans des ménages sans emploi
8. Jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant pas leurs études ou une formation quelconque
9. Espérance de vie à la naissance
10. Autoévaluation de l'état de santé

Indicateurs secondaires :

1. Dispersion de part et d'autre du seuil à 60% du revenu médian
2. Taux de bas revenus fixé à un moment t
3. Taux de bas revenus avant transferts
4. « Concentration » du revenu (coefficient de Gini)
5. Persistance des bas revenus (en dessous de 50% du revenu médian)
6. Part du chômage de longue durée
7. Taux de chômage de très longue durée
8. Personnes ayant un faible niveau d'études

*****fin encadré 1*****

Les forces et limites de ces approches commencent à être identifiées. Dans ce chapitre introductif nous allons présenter un résumé de l'état de la connaissance sur ce sujet pour un pays comme la France, tout en développant les points qui risquent de se présenter de façon différente pour les autres pays, sachant que certaines conventions adoptées par la France (et plus généralement par les pays de niveau de développement élevé) ne sont pas forcément adaptées à l'étude de pays moins monétarisés, aux statistiques moins établies. Les difficultés s'y retrouvent généralement démultipliées : les problèmes liés à la méconnaissance du travail domestique voire du travail au noir, ceux créés par des évolutions récentes très rapides non encore stabilisées, avec des systèmes fiscaux, voire juridiques en pleine mutation rendent les économies en transition plus difficiles à cerner que les économies plus stabilisées de l'Europe de l'Ouest. Si l'on ajoute à cette plus grande complexité des phénomènes le fait que la façon dont les enquêtes sont perçues par la population varie beaucoup d'un pays à l'autre, avec pour conséquence des taux de réponse très dispersés (très élevés pour la Slovaquie dans les années qui ont suivi l'indépendance, ou pour la Roumanie - avec des taux de refus de l'ordre de 5%, plutôt bons pour la Pologne -avec 13 % de refus, un peu plus à Varsovie-, ils sont franchement médiocres dans les villes de la république tchèque et surtout à Prague⁷). Ceci

⁶ Pour une définition précise des items, voir par exemple le rapport du Comité de la protection sociale publié par Eurostat en 2001.

⁷ Lors d'expériences d'enquêtes sur les budgets réalisées sur échantillon aléatoire en 2003, à peine 38 % des Tchèques ont accepté de répondre, et seulement 17 % des Pragois.

doit nous inciter à la prudence : le maximum a été fait pour rendre les données comparables, mais certaines **limites inhérentes aux sources ont dû être acceptées**. Nous signalerons dans la suite de cette présentation les points qui risquent d'être particulièrement sujets à des problèmes de qualité.

La première difficulté à laquelle se heurte l'étude de la pauvreté est, aussi surprenant que cela puisse paraître, l'absence de véritable définition : ni les sociologues ni les économistes ne fournissent de définition précise permettant la quantification. D'après le conseil européen (1984), doivent être considérées comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles ou sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre où elles vivent ».

Bien que peu opérationnelle et en contradiction avec les pratiques des statisticiens européens (cf. infra), elle reste intéressante sur certains points, en particulier par l'insistance qu'elle met sur la diversité des ressources à prendre en compte, ou encore par l'affirmation qu'il n'y a pas de définition universelle à rechercher, mais que ce qui est acceptable est à la fois daté et localisé. Elle incite ainsi à développer des approches multidimensionnelles de la pauvreté. Cette absence de définition précise est un bon révélateur des nombreux problèmes sous-jacents, tant au plan conceptuel qu'au niveau de la mesure, qui frappent toute approche de la pauvreté. A titre d'exemple, on peut rappeler que, à la fin des années 1990, les estimations que l'on était amené à produire pouvaient fortement varier selon les hypothèses retenues : ainsi quelques changements techniques, apparemment mineurs comme le fait de se référer à la médiane ou à la moyenne, de prendre un seuil à 60 % ou à 50 %, d'adopter l'échelle d'équivalence de l'OCDE ou d'Oxford, suffisaient à faire varier le nombre d'individus pauvres de 6 millions⁹ à 8 millions⁵ et le taux de pauvreté des couples avec trois enfants ou plus de 10,7% à 19,2 %. A la fois le nombre de pauvres et leurs caractéristiques socio-démographiques dépendaient fortement des conventions adoptées. Force est de constater que, sur ce point, la situation ne s'est pas améliorée depuis ; **le nombre de pauvres reste une grandeur purement conventionnelle** qui dépend de multiples choix techniques, qui ont pour la plupart un contenu normatif implicite et souvent mal identifié. La recherche d'une mesure unique de la pauvreté s'apparente à une infructueuse quête du Graal : un seul concept, une seule évaluation ne sauraient suffire. **La définition de la pauvreté échappe au domaine de la science : définir un pauvre est souvent un acte politique, normatif, empreint de tout une série de conventions et qui doit s'ancrer dans les traditions et modes de vie spécifiques de chaque société.**

Aussi le **présent dossier ne contient-il pas de tableau synoptique donnant pour chaque pays le nombre de pauvres et fournissant dans une ligne récapitulative le nombre de pauvres dans l'Union européenne !** Le lecteur trouvera par contre des descriptions comparatives des profils socio-démographiques des sous-populations défavorisées selon telle ou telle des dimensions constitutives de la pauvreté, qui permettront de voir dans quelle mesure l'histoire, les institutions, le type de modèle économique ou d'organisation politique influent sur la structure de la population des pauvres. **Toute comparaison entre nombre de pauvres serait trompeuse**, puisque les seuils ont été fixés pays par pays de façon à isoler à chaque fois une fraction de l'ordre de 10 % de la population. Comme on va l'expliquer, nous suivons une approche relative et non absolue, ce qui rend les comparaisons d'effectifs de pauvres moins pertinentes.

1. Pauvreté relative ou absolue ?

Les approches habituellement qualifiées d'**absolues** sont adoptées aux États-Unis, dans certains pays anglo-saxons comme l'Australie, et dans certains pays de l'Europe de l'Est. Leur principe général est le suivant : une norme de consommation fixe les besoins fondamentaux d'une société donnée à une époque donnée (il s'agit donc plus d'un concept « absolu sociohistorique⁸ » que d'un concept purement absolu qui serait pertinent pour tous les pays à toutes les époques et dont il est facile de percevoir le caractère totalement irréaliste⁹). Sont considérés comme pauvres les ménages - les personnes - qui ne peuvent s'assurer ce niveau de consommation en biens « fondamentaux », aux prix les plus bas du marché, indépendamment du niveau de vie des couches de la société plus fortunées.

Cette définition est sans conteste proche des représentations spontanées : quand on se représente un pauvre, on imagine quelqu'un qui ne mange pas à sa faim, qui vit dans des conditions de logement précaires ou insalubres, qui ne peut entretenir son capital santé voire qui s'habille avec des vêtements sales, déchirés ou inadaptés à la saison, qui ne peut rester propre qui n'a aucune réserve pour faire face aux aléas...¹⁰ Mais elle est sujette à des risques de biais ethnocentriques ou tutélaires si la définition de la norme, des « besoins fondamentaux » reflétait l'opinion de l'homme politique ou du statisticien en étant déconnectée des valeurs ou désirs propres aux intéressés eux-mêmes. C'est Sen lui-même qui illustre le danger d'une telle attitude normalisatrice en soulignant que les chaussures en cuir étaient aussi nécessaires aux gentlemen du XVIII^e siècle que le porridge aux ouvriers, que pour les premiers le sens de l'honneur était une valeur fondamentale aussi impérative à satisfaire qu'un estomac vide et que personne ne pouvait légitimement s'arroger le droit de décréter quel système de valeurs était légitime et lequel ne l'était pas.¹¹ Se pose en plus le problème de l'accessibilité des couches défavorisées aux prix les plus bas : souvent ceux-ci sont offerts dans des grandes surfaces excentrées qui ne peuvent être fréquentées par ceux qui ne sont pas motorisés (faute de pouvoir se payer un véhicule ou d'avoir le permis de conduire)

⁸ En 1997, on employait le vocable volontairement provocant d'« absolu relatif ». On pourrait aussi penser à utiliser les termes « absolu contingent ». Ce qui compte, c'est d'employer une terminologie qui indique clairement que le concept est daté et localisé.

⁹ Bien que le choix de l'une ou l'autre des deux approches de la pauvreté (relative versus absolue) constitue l'une des plus importantes questions litigieuses dans les discussions portant sur ce phénomène, il y a unanimité pour reconnaître qu'il est impossible de déterminer un « seuil de pauvreté » universel, valable pour toutes les sociétés et à toutes les époques. Même les partisans de l'approche absolue doivent tenir compte du fait qu'en fixant de façon normative les limites de la pauvreté, il est impossible de s'abstraire de la réalité d'une société - conditions climatiques, traditions, niveau de développement de la civilisation.

¹⁰ Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale se font l'écho d'exploitations d'un « baromètre » produit par l'IFOP sur l'opinion des français en matière de pauvreté et d'exclusion, qui prouve que la pauvreté, dans l'esprit des français de 2002, était encore associée à un état de privations élémentaires (nourriture en premier, devant le logement et le recours aux soins de santé) (Gramain et Momic 2002).

¹¹ Cette crainte explique qu'usuellement les lignes de pauvreté concrètement calculées, aux États-Unis en particulier, ne vont pas jusqu'au bout de la logique précédente et s'éloignent de fait de l'idée d'un minimum vital en volume. Grâce aux travaux des nutritionnistes, l'approche volume peut être conduite pour l'alimentaire : on sait en effet, en fonction de divers paramètres comme le sexe et l'âge, déterminer les besoins en calories de l'organisme. Ceci n'est pas possible pour les vêtements et moins encore les transports ou les loisirs. Les statisticiens calculent donc la valeur du panier alimentaire ainsi déterminé en volume et la multiplient par l'inverse du coefficient de l'alimentaire dans l'ensemble du budget, ce coefficient étant observé pour un grand nombre de strates. Comme la part de l'alimentaire décroît en fonction du revenu, cette méthode plaquant une couche « positive » sur un substrat « normatif » revient à estimer des lignes de pauvreté beaucoup plus généreuses pour les strates favorisées que pour les couches défavorisées. Cet inconvénient de la méthode a été maintes fois critiqué et des évolutions récentes ont été proposées pour faire évoluer le mode de calcul (Citro et al.). Les australiens, eux, poussent plus loin la logique propre à ce type d'approches en définissant, uniquement à dire d'expert semble-t-il, des budgets standards, déclinés pour chaque type de famille. Leur démarche est à la fois plus normative et plus cohérente que celle des États-Unis

et de plus s'accompagnent de conditions (achats en grande quantité, ou à certaines périodes¹²) qui peuvent être incompatibles avec les exigences d'un budget serré qui ne permet qu'une gestion au jour le jour et interdit la constitution d'un matelas d'épargne disponible pour faire face aux aléas ou pour profiter d'une aubaine. C'est d'ailleurs pour lutter contre cet état de choses souvent déploré par les associations que les magasins « Big Georges » ont été créés au Royaume-Uni, avec comme démarche marketing de proposer des crédits où les remboursements sont fractionnés en très petites sommes¹³.

Réticents face au caractère explicite des choix normatifs à faire pour établir une ligne de pauvreté absolue, les pays de l'Europe occidentale ont adopté un concept de pauvreté **relative**. La pauvreté est envisagée comme une forme d'inégalité : sont pauvres les personnes ou les familles dont le niveau de vie est très inférieur à celui de la majorité de la population, qui ont **un niveau de vie inférieur à un certain seuil**, à un certain pourcentage du niveau de vie réputé « normal »¹⁴. Fuyant le normatif, ils rencontrent toutefois l'arbitraire, car à toutes les étapes de la construction de la mesure, des choix s'imposent et qui n'ont rien de scientifique. Contrairement à ce qu'avaient pu penser certains sociologues, on ne peut identifier un seuil traduisant une rupture nette, un niveau de revenu en deçà duquel s'amorcent toutes les trajectoires négatives conduisant à l'exclusion. La distribution des niveaux de vie, comme on l'a vu avec le graphique 1, dessine un histogramme continu régulier sur lequel aucune rupture ne semble s'imposer et qui n'évoque en rien un mélange de deux sous-populations différentes. De fait tant le choix de la mesure du niveau de vie (notion de revenu retenue, choix des « unités de consommation »), que celui de la population de référence prise en compte (nationale ou non), de la valeur centrale censée représenter la « normalité » (moyenne ou médiane) et des seuils (40%, 50% ou 60% de la valeur centrale) sont conventionnels.

Le seuil de pauvreté monétaire communément retenu en France à l'heure actuelle est la demi médiane du revenu par unité de consommation (cf. Hourriez- Legris 1997). Le choix de la médiane de préférence à la moyenne traduit une double préoccupation, l'une plutôt technique (on cherche une mesure qui soit assez robuste eu égard aux erreurs de mesure), l'autre plus normative : être pauvre, c'est être à l'écart du mode de vie « courant » et celui-ci n'a pas à dépendre de la situation des plus riches. En cela un « bon » indicateur de pauvreté se démarque d'un « bon » indicateur d'inégalité¹⁵.

Cette « pauvreté relative » s'avère si délicate à comprendre que certains ont pu considérer qu'elle présentait des « paradoxes ». Si tous les revenus doublent, le taux de pauvreté ne change en rien ; si les revenus de tous augmentent, la pauvreté relative peut augmenter, si le revenu augmente moins vite en bas de la distribution qu'en haut (or même si la norme évolue avec la croissance, quand les revenus de tous augmentent, le taux de pauvreté absolue ne saurait augmenter). De fait il ne s'agit là que des conséquences immédiates des propriétés mathématiques de l'indicateur retenu. Elles choquent seulement l'intuition qui veut que lorsque des ressources supplémentaires sont perçues par des pauvres, ceux-ci le sont moins ou cessent de l'être : mais c'est une intuition correspondant à un concept absolu, pas relatif !

¹² éventuellement d'ailleurs sous forme d'offres commerciales inattendues qu'il faut pouvoir « saisir ».

¹³ Les biens de consommation courantes ne sont pas les seuls à présenter ces non linéarités de prix ; les services sont eux aussi concernés : sans aller jusqu'à reprendre l'antienne populaire selon laquelle les banques ne prêteraient qu'aux riches, on doit quand même reconnaître que négocier les conditions de l'octroi d'un prêt est d'autant plus difficile que le ménage n'a pu se constituer auprès du banquier une réputation bancaire, réputation moins aisée à acquérir pour un budget modeste.

¹⁴ Il n'y a donc plus aucune référence à un panier minimal défini en volume. Tout est en « espèces ».

¹⁵ Quand les partisans de la moyenne font remarquer qu'elle rend mieux compte de la taille du gâteau à partager et donc de la part que chacun pourrait recevoir si les ressources de la société étaient distribuées également, ils s'éloignent de la définition de la pauvreté et c'est bien de fait une position en termes d'inégalité qu'ils adoptent.

De même, les comparaisons internationales obtenues quand on applique la définition avec le même seuil pour tous heurtent parfois le sens commun : ainsi il y aurait moins de pauvres, proportionnellement, en Pologne ou en Slovaquie qu'en France, malgré la différence des niveaux de vie ! Rien de mystérieux là dessous ; ainsi définie la pauvreté n'est qu'une variante de l'inégalité : dans les pays peu inégalitaires, tous les revenus sont regroupés autour de la médiane, il n'y a à peu près personne au dessous d'une demi médiane. Il n'y a donc pas de pauvres, alors même que calculé ainsi comme une demi-médiane, le seuil de pauvreté relative est nettement en dessous des limites considérées par l'administration sociale de ces pays comme définissant la pauvreté (absolue). Mathématiquement il n'y a en effet aucune raison que le seuil de pauvreté relative soit au dessus du seuil de pauvreté absolue, alors même que c'est parce qu'il se trouvait, compte tenu de la forme de la distribution des revenus français, que la valeur obtenue était nettement au delà de ce qu'aurait donné n'importe quelle définition absolue vraisemblable qu'une telle ligne de pauvreté a pu s'imposer, dans un contexte économique et politique particulier : c'est bien parce que, dans l'optimisme des « Trente Glorieuses », on pensait que la pauvreté absolue serait éradiquée dans un bref avenir que l'on s'est préoccupé de définir un concept qui permettrait d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur une population plus large, à savoir la ligne de pauvreté relative. Le résultat obtenu en comparant les pays de l'Europe de l'Ouest avec les pays « en transition » montre **l'absolue nécessité de prendre des seuils différents par pays si on veut avoir une chance d'obtenir quoi que ce soit de comparable**, du moins dans l'optique qui est la nôtre, à savoir comparer le portrait des franges les moins défavorisées de chaque population nationale¹⁶. D'où la décision de partir du taux obtenu en France pour fixer les seuils pour les pays autres de façon à ce que le seuil spécifique isole dans chaque cas une fraction de population voisine du taux français. Comme il s'agit souvent de pays où existe sinon une définition officielle de la pauvreté (en général plutôt absolue), du moins divers minima sociaux en tenant lieu, on s'efforcera de respecter l'idée que le seuil relatif a plutôt vocation à être au dessus du seuil absolu que le contraire. Ainsi pour obtenir en Slovaquie une proportion de pauvres voisine des quelques 12 % de ménages français pauvres, à l'époque, selon la source « panel européen » et selon le critère de la demi médiane, il a fallu fixer le seuil à 60% du niveau de vie médian (la demi médiane isolait en Slovaquie 4,3% de ménages seulement). Cette proportion de la médiane à retenir variant donc en fonction des pays, il est apparu nécessaire pour chaque pays de calculer, et de faire figurer dans le dossier, plusieurs taux de pauvreté monétaire avec des seuils de 40%, 50%, 60% voire 70% de la médiane. Les différences entre les nombres de pauvres selon ces différents seuils renseignent sur la plus ou moins grande concentration du bas de la distribution des revenus dans le pays considéré¹⁷.

C'est ainsi l'**approche relative** qui est privilégiée dans les différents articles composant ce numéro spécial. On regarde donc le **bas d'une distribution** : mais **distribution de quoi** ?

¹⁶ On rencontre ici un cas particulier d'un problème récurrent que l'on retrouvera à plusieurs reprises : le choix d'une méthodologie n'a rien d'absolu ; il n'existe probablement pas de solution technique miracle qui indique la marche à suivre quel que soit le problème en jeu. Par exemple, si on se place du point de vue d'une institution transnationale cherchant à allouer des crédits, au niveau de l'ensemble de l'Europe, pour réduire l'inégalité ou la pauvreté, il serait sans doute licite d'adopter un autre corpus de choix de méthodes que celui adopté ici ; on devrait alors utiliser la même fraction de l'utilité moyenne atteinte sur l'ensemble de tous les pays plutôt que, comme ici, des fractions différentes de seuils nationaux. Que la méthode conduise à faire apparaître des « pauvres » qui soient presque tous roumains et que donc les subsides aillent massivement à la Roumanie et non à la France est une conséquence des choix moins rédhitoire que ce ne le serait dans notre approche....

¹⁷ Eurostat a jusqu'à présent refusé de prendre des proportions de la médiane différentes selon les pays ; pour atténuer les conséquences néfastes d'un tel choix (moins de pauvres dans les pays à bas niveau de vie issus du bloc de l'Est), il a seulement adopté un seuil de 60% en lieu et place du seuil antérieur de 50%. Si le défaut susmentionné subsiste, il est partiellement masqué, donc moins dérangeant !

2. La pauvreté monétaire

L'importance du marché dans les sociétés occidentales contemporaines s'est traduite par l'adoption, classiquement, **d'approches purement monétaires** : le faible niveau du revenu monétaire serait l'indicateur central à prendre en compte pour définir la pauvreté par l'insuffisance des ressources.

Ce choix ne va pas sans poser de nombreux problèmes, tant du point de vue des concepts que de la qualité de la mesure¹⁸. Parmi les questions d'ordre conceptuel, on peut mentionner d'abord le **choix de la notion de revenu monétaire** à considérer (encadré 2). Faut-il inclure les divers types de cotisations, déduire les impôts et taxes dus, les frais d'obtention du revenu ? Le dossier retient plutôt une notion de revenu disponible après impôt sans déduction des frais ou charges, mais parfois avec des entorses dans le détail, dues à la nature des données disponibles.

*****encadré 2*****

Le choix de la notion de revenu

La littérature internationale recense plus d'une dizaine de définitions du revenu (avec ou sans les cotisations sociales, avant impôts et taxes ou après, avec ou non les aides d'autres ménages...) et même la limitation au seul « revenu disponible » n'éradique pas toutes les ambiguïtés. Les choix faits ne s'imposent pas toujours pour des raisons de fond ; ils sont souvent contingents à des problèmes de mesurabilité, de disponibilité et de qualité des sources statistiques.

Un choix contraint par les données disponibles

Ainsi, pour la mesure de la pauvreté en France, il est fait grand usage de données fiscales (celles de l'impôt sur le revenu) qui ont le mérite de permettre l'établissement de séries temporelles longues (interprétables en l'absence de réformes ou d'inflexions de la politique fiscale) et qui sont moins sujettes à erreurs d'observation que les données d'enquêtes (cf. infra) ; or, en France, certains revenus du patrimoine font l'objet d'un prélèvement à la source, voire ne sont pas taxés du tout (livrets A...), et ne sont donc pas mentionnés dans les déclarations de revenus utilisées par le statisticien. Cette omission, imposée par la spécificité de la source utilisée, est souvent reprochée à l'INSEE ; si son impact sur les mesures d'inégalité risque d'être fort, il est sans doute (beaucoup ?) plus faible pour les mesures de pauvreté, puisque seuls les revenus de la propriété touchés par les ménages médians et ceux situés en dessous d'eux ont une importance. Ce problème est bien conditionné par le fonctionnement précis du système fiscal du pays : chaque pays génère ainsi ses difficultés spécifiques. Il est de même difficile, voire impossible, de cerner un concept de revenu, pour les indépendants, qui soit dégagé de l'empreinte des règles fiscales en vigueur. Même les données recueillies dans les enquêtes ne sont pas vierges de cette influence, le répondant faisant souvent appel, implicitement ou explicitement, dans ses réponses, aux grandeurs calculées pour le fisc. Même si on renonce, comme dans ce dossier, à recourir aux sources fiscales, on n'échappe pas au problème : les règles d'imposition transparaissent dans la

¹⁸ Cette séparation, commode pour la présentation, est en fait partiellement artificielle, car des choix faits pour des raisons principalement techniques ont souvent (toujours ?) une dimension conceptuelle. On aura surtout tendance à considérer comme « techniques » les problèmes qui ne remettent pas en cause le principe de base, à savoir appréhender le niveau de vie à travers sa seule composante monétaire, et qui, donc, sont potentiellement moins porteurs de remise en cause radicale que les autres. Comme évoqué supra, ce sont surtout les limites conceptuelles qu'il faut avoir présentes à l'esprit, dans le cadre de comparaisons internationales, car l'adéquation de l'outil au but visé n'est pas de même qualité selon les conditions politiques, économiques, fiscales et sociales des diverses contrées : certains choix (simplificateurs en général) traditionnellement adoptés dans un pays comme la France sont beaucoup moins défendables pour un pays comme la Russie (par exemple, le fait développé infra de ne pas tenir compte des ressources tirées de la production domestique)..

mesure des revenus. Vu la diversité des systèmes fiscaux, on ne peut que craindre une certaine hétérogénéité entre pays dans la qualité de la mesure des revenus.

Des problèmes conceptuels imparfaitement réglés

Quel est, indépendamment des problèmes de mesure, le bon concept de revenu pour une approche de la pauvreté ? Le choix à faire est-il le même dans « l'absolu », pour un pays donné ou en « relatif » pour une comparaison internationale ? Il n'y a pas réellement de réponse fondée théoriquement à ces questions¹⁹. Le fait de baser l'approche de la pauvreté sur les revenus (plutôt que, par exemple, sur la consommation) correspond à un choix éthique: on cherche à se placer le plus haut possible dans la chaîne qui conduit des capacités (« capabilities » au sens de Sen) au bien-être (Fleurbaey 1996 1997 2001, Atkinson et al. 2001), de façon à être le moins possible dépendant des choix assumés par les individus. Seraient pauvres ceux dont les dotations seraient si limitées que les potentialités offertes seraient quasi inexistantes, indépendamment des choix faits par les agents. L'idée est bien évidemment d'identifier des populations souffrant de handicaps dont elles ne sauraient être tenues pour responsables, et donc pour lesquelles il y aurait facilement un consensus pour approuver une politique d'aide. Identifier ces « capabilities » est néanmoins si difficile qu'actuellement personne n'a su proposer une opérationnalisation satisfaisante du concept de Sen, surtout qui soit applicable aux économies développées ! Sen lui-même a d'ailleurs tendance à reconnaître qu'une approche exclusivement en termes de « capabilities » représenterait une position extrême excessive. Il faut qu'une dose de réalisations soit prise en considération, ne serait-ce parce qu'il n'est pas tenable de rendre l'individu responsable totalement de ses choix, sans qu'en particulier il ait droit au repentir, alors même qu'il a pu être victime d'un défaut d'information. Les approches raisonnables n'ont donc pas véritablement besoin d'être conceptuellement pures, du moins sur ce plan. Dans la mesure où le choix d'activité professionnelle est de fait contraint et qu'il y a peu de chômeurs par choix²⁰, les ressources initiales rémunérant le travail (salaires, revenu du travail des indépendants) peuvent paraître assez proches des « capabilities », du moins quand elles sont appréciées sur l'ensemble du cycle de vie de l'agent. Elles en diffèrent toutefois, et n'en fournissent qu'un minorant, en particulier parce que l'inactivité des femmes est en grande partie choisie. La façon dont les autres composantes du revenu (revenus du capital, revenus de transfert) s'inscrivent dans une perspective « capabilities » est peu claire : ainsi les revenus du capital posent problème car ils dépendent des choix passés (partage épargne-consommation, choix de portefeuille)²¹. Quand on se limite au revenu instantané, et que l'on travaille avec un concept de revenu disponible, on s'éloigne encore plus des « capabilities » : en effet l'imposition subie peut dépendre de choix antérieurs (épargne, investissement immobilier...), et d'une façon qui peut varier dans le temps et d'un pays à l'autre, au gré des diverses

¹⁹ Les arguments développés dans cette présentation n'ont pas été systématiquement classés en problèmes plutôt absolus et difficultés plutôt relatives. Si, en général, les deux vont de pair, et s'il est particulièrement peu probable que des problèmes absolus ne s'accompagnent pas de difficultés relatives, à l'inverse il se peut qu'une approche convenable dans l'absolu ne soit pas implémentable dans tous les pays de façon uniforme et que l'on doive alors recourir à un optimum de second rang, préférant une méthode moins bonne dans l'absolu mais moins mauvaise en relatif. Cette présentation, forcément synthétique, ne permet pas d'aller à ce niveau de détail dans la réflexion, mais c'est une voie à creuser pour les travaux futurs

²⁰ Sauf peut-être pendant la période de recherche (« job search ») nécessaire pour trouver -ou attendre- les offres correspondant à son niveau de qualification.

²¹ Evoquer la potentialité de choix, surtout quand on s'intéresse aux populations pauvres, suscite souvent des réactions négatives fortes. Dans ce domaine de l'épargne, à l'exception de la minorité de ceux qui ont toujours vécu au voisinage du minimum de subsistance et qui n'ont jamais eu la possibilité de dégager un surplus épargnable, il reste que, pour la plupart des ménages, cette dimension de choix est présente même si les choix s'inscrivent dans un espace contraint. Plus fondamentalement, la question du libre-arbitre est un « pont aux ânes » de la réflexion philosophique auquel il est vain de vouloir apporter une réponse. Est-on responsable de ses éventuels « handicaps caractériels » comme le manque de volonté ou la paresse ? Les présupposés éthiques n'ont pas fini de s'opposer sur ce point.

politiques fiscales. Force est donc de constater que les réflexions de l'économie normative sont insuffisantes à justifier le recours à une définition concrète plutôt qu'à une autre. Le choix est donc en grande partie empirique et guidé par des considérations techniques (disponibilité de données...). La théorie aidera finalement assez peu pour régler les difficultés qui se présentent et qui sont nombreuses : produire une évaluation de revenu disponible qui soit rigoureusement comparable d'un pays à l'autre est clairement une tâche impossible. Un point important est de savoir si les ressources doivent être comptées brutes ou nettes des frais d'acquisition : un logement ne rapporte que si on fait à chaque moment les travaux d'entretien nécessaires, un salaire ne peut être perçu sans avoir pour corollaire un minimum de dépenses (d'habillement, de transport, de garde d'enfants pendant les absences...). Des études passées ont montré que ce problème n'était pas un raffinement de statisticien, mais que l'apport net du salaire de la femme, une fois ces coûts pris en compte, se rapprochait de zéro, et parfois était même négatif. Mais il est difficile de savoir où s'arrêter : doit-on déduire, sans les plafonner, les coûts d'hébergement (il faut bien se loger pas trop loin de son lieu de travail si on veut pouvoir tenir son poste et toucher son salaire), ce qui revient à admettre que le choix de la localisation du logement, aussi dispendieux soit-il, est à respecter ? La réponse est sans doute négative. La difficulté sous-jacente est toujours la même : quelle place accorde-t-on à l'expression des goûts individuels. De plus, en général, on ne dispose pas de l'information sur ces coûts à déduire, sauf éventuellement dans les enquêtes sur les budgets. On regarde donc les revenus bruts²², mais c'est un pis aller. Un ménage à deux actifs ayant le même salaire global qu'un ménage avec un seul actif a sans doute un niveau de vie plus faible²³. Mais dans quelle mesure cela jouerait-il sur la pauvreté, il est difficile de le dire. Les pays émergents, pour la plupart, ont -et surtout avaient dans l'ancien régime- un taux d'activité féminine professionnelle élevé, plutôt proche de celui observé dans les pays du nord de l'Europe, alors que les pays du sud fonctionnent sur un modèle où la femme reste plus souvent au foyer : des biais peuvent donc apparaître et la situation en matière de niveau de vie des pays à forte proportion de ménages à doubles actifs artificiellement réévaluée par la méthode de calcul.

Hétérogénéité des systèmes fiscaux

La déduction des impôts du revenu soulève d'autres questions. Les différences entre les systèmes fiscaux font qu'il est impossible de négliger le traitement des ponctions fiscales : la déduction des impôts directement assis sur le revenu semble incontournable (prélèvements à la source dans certains pays comme la Pologne, impôts sur le revenu plus ou moins progressif...). Les systèmes de dégrèvement (quotient familial en particulier en France) sont aussi à prendre tels quels (même si cela conduit à faire cohabiter implicitement divers systèmes d'échelles d'équivalence dans l'étude). Le cas de la fiscalité locale pose un problème plus épineux : dans le cas français faut-il se limiter à la taxe d'habitation pour la résidence principale et ignorer celles relatives aux résidences secondaires ? Faut-il prendre la taxe in extenso, ? Pour ceux qui considèrent que le lieu d'habitation est le résultat d'un processus de choix, aucune déduction n'a à être faite, il n'y a aucune raison d'entériner un choix de lieu de résidence qui peut être somptuaire ; pour ceux qui, au contraire, considèrent

²² Sauf pour certains revenus du capital qui sont parfois comptabilisés nets, suivant en cela les pratiques fiscales, et les recommandations de la théorie économique qui définissent le revenu comme ce qui peut être dépensé en maintenant le capital constant. La cohérence d'une pratique revenant à tenir compte du maintien en état du capital physique alors qu'on ne tient aucun compte des coûts de la reproduction de la force de travail -et donc du maintien du volume de capital humain- n'apparaît pas clairement. Entre salariés et indépendants, la pratique n'est d'ailleurs vraisemblablement pas homogène, les frais professionnels étant sans aucun doute déduits de la valeur de revenu qu'ils déclarent, alors que, pour les salariés, rien de tel n'est fait : même quand on utilise les sources fiscales, on ne déduit pas les abattements prévus pour tenir compte de ces frais.

²³ Ce qui ne préjuge en rien du sens de la comparaison entre les niveaux de bien-être atteints, l'utilité indirecte de l'activité professionnelle -estime de soi, prestige, autonomie et donc assurance vis à vis des risques de divorce- ne devant pas être oubliée.

que les gens habitent où ils peuvent, que les déterminants sociaux et économiques sont si forts qu'ils laissent peu de place à l'exercice du libre arbitre, il est impératif de compenser ceux qui ont la malchance d'être contraints à résider dans une localité où la taxe d'habitation est forte. L'enjeu est non négligeable en France, pays où les disparités dans la pression fiscale locale sont fortes ; il n'est pas forcément aussi important dans d'autres pays où la dispersion des taux est moins grande, d'où à nouveau un bémol sur la comparabilité. Faut-il aussi déduire du revenu disponible le coût des assurances obligatoires (responsabilité civile, assurance habitation...) ? Le choix actuel (on ne tient pas compte de ce type de contraintes) est plus dicté par des considérations pratiques que par des réflexions méthodologiques et le concept finit par perdre de sa pureté et de sa lisibilité. On ne sait plus très bien si on cherche à mesurer des écarts de revenu potentiel ou des écarts d'argent de poche subsistant une fois réglées toutes les dépenses du minimum vital incontournable !

Aides et transferts

Les transferts entre ménages posent aussi des problèmes redoutables. Le concept de ménage lui-même n'a rien d'évident : le statisticien français a fait longtemps comme s'il allait de soi de considérer que les personnes qui partagent le même logement forment une unité comportementale indépendante et ce n'est que récemment qu'il s'est préoccupé de se rapprocher du concept de « budget séparé » prôné par Eurostat (mais sans que les pays soient très clairs sur la façon d'opérationnaliser le concept qui pose de redoutables problèmes de questionnement). Dans les études de ce numéro on a essayé autant que faire se peut de rapprocher les définitions des autres pays de la définition française, mais avec sans doute une marge d'approximation. Toutes les analyses de l'inégalité et de la pauvreté postulent l'évidence de la nécessité de prendre en compte le nombre de bouches à nourrir pour passer du revenu au revenu par uc, avec un choix dichotomique : on est à l'intérieur du ménage et on compte, on est à l'extérieur et on ne compte pas. Ceci néglige beaucoup de la complexité des relations interpersonnelles : il existe sans doute des Cendrillons qui, à l'intérieur, bénéficient moins que d'autres de la manne collective, et certains transferts à l'extérieur du ménage s'imposent avec autant d'évidence que la prise en charge des personnes du ménage : ceci est particulièrement vrai quand une décision de justice rend obligatoire le transfert (époux divorcé bénéficiant d'une pension alimentaire), mais il peut s'agir d'un « simple » engagement moral « librement » consenti (comme le fait, pour un immigré, d'envoyer de l'argent à sa famille restée au pays). Là aussi les pays diffèrent (état de la législation, pays d'émigration ou d'immigration). Le traitement minimal à faire est de compter dans le revenu du ménage résident les transferts reçus d'autres ménages (résidents ou non) et de défalquer les transferts versés, obligatoires ou non. On introduit quand même un biais : une partie des sommes envoyées au pays servent à construire le logement principal (après retour éventuel au pays) ; on sous-estime le niveau de vie relatif de la personne, puisqu'une partie de son épargne est ôtée du revenu, alors que ce n'est pas le cas pour les autres personnes. Mais pour mieux faire il faudrait avoir des renseignements sur la nature de l'utilisation des fonds renvoyés au pays ce qui n'est pas en général le cas.

La position relative de certaines populations est très sensible au traitement fait de ces divers points. C'est en particulier le cas des étudiants et des retraités, les premiers bénéficiaires de l'aide versée par les seconds : une mauvaise prise en compte des transferts (pour l'instant des transferts monétaires, on verra infra la question des transferts non monétaires) fait apparaître les premiers comme artificiellement pauvres alors que l'on surestime la position des seconds.

*****fin encadré 2*****

Le caractère plus ou moins « instantané » de la grandeur à retenir fait aussi l'objet de débats si vifs, qu'il n'y a actuellement guère de consensus : alors que les travailleurs *sociaux* insistent sur la difficulté qu'ont les pauvres à planifier leur budget et préconisent de mesurer les fluctuations des ressources sur des périodes de très courte durée, les *économistes*

font valoir le fait que le marché financier permet de transférer des ressources d'une période à l'autre et donc que le cycle de vie -dans son intégralité ou limité à une période de durée moyenne- serait mieux adapté et le « revenu permanent » devrait être préféré au revenu instantané²⁴.

Les positions ne semblent pas s'être récemment rapprochées de façon significative. Quand on y regarde de plus près, on se rend compte de l'origine profonde de la difficulté. Le revenu est une grandeur soumise à de nombreuses variations, les fluctuations pouvant atteindre une fraction importante de la valeur moyenne (ceci est notoire pour le revenu des indépendants, agriculteurs en premier lieu, ou pour les intermittents du spectacle, mais cela vaut aussi pour des catégories a priori plus proches de l'idéal type du salarié « insider », avec les rappels divers, les versements de primes plus ou moins réguliers ...). Les données longitudinales sont chaotiques (sans même parler du bruit supplémentaire rajouté par les erreurs de mesure), de sorte que les résultats sont très sensibles à la méthode de lissage utilisée. Plus la période sur laquelle on définit le revenu permanent est courte, plus les difficultés sont grandes ; ce n'est que dans l'approche sur l'ensemble du cycle de vie qu'elles deviennent négligeables. Les entrées-sorties de pauvreté mises en évidence sont extrêmement sensibles à la technique de lissage mise en œuvre, ce qui rend l'approche conjoncturelle de la dynamique de pauvreté particulièrement peu pertinente. Finalement, et bien que l'idée « dominante » soit bien celle selon laquelle la pauvreté est un manque de ressources qui doit s'apprécier en moyenne sur trois ou quatre ans, on ne sait pas exactement comment opérer concrètement et, de fait, la plupart des mesures se réfèrent à la période annuelle, qui n'est en réalité justifiée par aucune réflexion théorique et qui est dictée par la difficulté à construire des indicateurs de revenu permanent pertinents à partir des données utilisées. Disposer d'un panel long pour effectuer ces lissages est une condition nécessaire pour progresser (une durée d'observation de 9 ans permettrait d'obtenir 3 points correspondants à des moyennes sur 3 ans), mais ce n'est en rien une condition suffisante, la sensibilité des résultats à la technique de lissage étant cruciale²⁵ ; de toutes façons, et même si les données ici présentées sont issues du panel européen, la dimension panel n'a pas été exploitée, sauf dans l'article Lollivier-Verger cité, et dans des registres très spécifiques, celui de l'analyse des entrées-sorties et celui de la causalité en particulier. Les analyses auront donc les limites désormais bien connues des coupes instantanées, en particulier la sensibilité aux erreurs de mesure. Même lorsqu'on dispose de données de panel, les difficultés théoriques et de mesure de la **préférence pour le présent** rendent particulièrement ardue l'approche du consommateur dès lors que l'on reconnaît qu'une vie n'est pas un instant, qu'elle couvre plusieurs périodes, que l'horizon n'est pas le même pour tous (inégalité des espérances de vie selon les milieux sociaux, entre hommes et femmes). La question de savoir comment modifier les approches traditionnelles de l'inégalité et de la pauvreté pour intégrer cette dimension n'a pas encore reçu de réponse définitive. La question de l'**incertain** n'est pas moins importante et délicate. Le futur est par essence incertain et l'aléa des ressources futures est une caractéristique influant sur l'utilité. Si l'on adhère aux approches à la Von Neumann Morgenstern (utilité espérée), l'utilité d'un revenu aléatoire n'est pas l'utilité de l'espérance du revenu. L'aversion pour le risque des agents fait apparaître une prime de risque : pour que l'on soit indifférent entre un revenu incertain et un

²⁴ Le cadre de la théorie du cycle de vie permet aussi de traiter de la question des ressources tirées de la décapitalisation du patrimoine. L'agent épargne dans les périodes où les revenus dépassent les besoins, pour décapitaliser en fin de cycle de vie, à une période où les revenus ont davantage baissé que les besoins. Le revenu permanent, soit la somme des ressources viagères, ignore ce double mouvement épargne-désépargne (la seule chose qui compte c'est le flux des intérêts générés qui viennent abonder les ressources viagères). Quand on est face à une personne âgée, ses ressources instantanées peuvent être très supérieures à son revenu instantané, à cause de cette consommation du patrimoine.

²⁵ Lollivier-Verger dans l'article publié dans ce numéro montrent que les deux tiers des entrées-sorties de pauvreté repérées sur les données brutes du panel étaient sinon fausses du moins non pertinentes et que, selon les hypothèses retenues pour le lissage, la proportion d'entrées-sorties de pauvreté à horizon d'un an pouvait couvrir une bonne part de l'intervalle allant de 40 % (brut) à 10 ou 15 % !

revenu sûr, il faut que l'espérance du premier dépasse le second, d'une quantité d'autant plus grande que l'aversion au risque est forte. Mais la microéconomie du consommateur en présence d'incertain est loin d'avoir atteint un stade où toutes les questions sont résolues et, à nouveau, la mesure du phénomène est difficile (Arrondel, Masson, Verger 2005). **C'est toutefois une limite très forte des analyses actuelles de l'inégalité et de la pauvreté** (celles de ce dossier n'y échappant pas) **que d'ignorer l'incertitude des ressources**. La précarité est une composante importante de la pauvreté que les approches monétaires basées sur le seul revenu instantané laissent échapper.

L'élargissement du revenu monétaire à une notion de ressources plus vaste est sans doute la réflexion qui peut conduire aux remises en cause les plus radicales des approches par l'analyse des ressources purement monétaires. L'argent qui rentre dans un foyer n'est pas le seul moyen qu'il a de se procurer du bien-être. Et le rôle des ressources monétaires n'est pas stable dans le temps et présente de fortes disparités géographiques : sans vouloir recenser toutes les extensions possibles, il est important de s'arrêter brièvement sur les plus importantes d'entre elles. Dans les discussions européennes sur le niveau de vie, c'est l'extension correspondant à la **prise en compte du loyer fictif**, correspondant à la valeur du service de logement que s'offrent à eux-mêmes les propriétaires occupants, qui, jusqu'à présent, était la plus discutée (encadré 3).

*******Encadré 3*******

*******Avantages et limites des imputations de loyer fictif*******

La considération de base est simple : avec le même revenu monétaire un ménage propriétaire de sa résidence principale peut s'assurer un niveau de vie supérieur à un ménage locataire qui doit, sur ses ressources, payer son loyer. Le premier dispose d'un élément de patrimoine qui a une valeur d'usage et cette valeur d'usage est une ressource à créditer au détenteur. L'omettre revient à sous-estimer le niveau de vie relatif des propriétaires. Mais, pour ce poste comme pour toutes les imputations autres dont on va parler, il est difficile de calculer l'équivalent monétaire de cette ressource. La première étape est évidemment de calculer un loyer pour un logement qui n'est pas sur le marché locatif et, déjà à ce niveau, il faut assumer des hypothèses plus ou moins héroïques : il n'est pas certain que les logements utilisés par les propriétaires aient leur exacte contrepartie sur le marché locatif ; leur état général, l'entretien peut différer (avec des écarts qui peuvent aller dans les deux sens : on peut ne pas faire d'effort pour les logements qu'on loue, mais on a aussi constaté que les personnes âgées répugnaient souvent à faire dans le logement qu'elles occupent les travaux qui pourtant seraient nécessaires). De toute façon, trouver la contrepartie monétaire de ce service à partir des seules données statistiques sur le logement occupé dont on dispose en général dans les sources sur les revenus s'avère une gageure. Quand on sait l'importante variabilité des loyers à superficie et ancienneté du logement identiques, selon l'exposition, le voisinage, on imagine la difficulté qu'il y a à opérer une reconstruction qui ait un sens : d'une façon générale les techniques économétriques utilisées peinent à reconstituer les extrêmes des distributions des loyers. Une fois cette valeur locative fictive recalculée, il faut déduire les frais obligatoires que le propriétaire doit assumer pour jouir de son logement : remboursements d'emprunts au premier chef, mais aussi fiscalité et valeur des travaux. Mais, pour ne pas biaiser les comparaisons avec les locataires, il ne faut pas déduire des charges qui incombent aussi aux locataires et que l'on ne déduit pas dans leur cas : les travaux de copropriété qui s'imposent aux propriétaires en collectif sont sans doute à déduire, mais pas les petits travaux assumés dans son logement par le propriétaire ... Reste encore un problème lié au manque de fluidité du marché du logement ou aux rigidités que l'occupant lui-même s'impose ou se voit imposer par ses proches. Le logement n'est pas un bien comme un autre, combiner vente et acquisition d'un autre logement pour se reloger peut se révéler compliqué ;

souvent le logement doit être transmis aux héritiers ; des problèmes d'indivision peuvent compliquer la décision de vente : il est donc tout à fait possible que des personnes âgées continuent à habiter un logement trop grand pour elles pour toute ces raisons. Leur attribuer une ressource correspondant à la valeur locative de ce logement est sans doute abusif. Mais que valoriser ? un logement d'une taille adaptée ? Dans ce cas, comment la déterminer en absence d'information donnée par le ménage lui-même sans être taxé de choix normatif injustifié ? Enfin la dichotomie entre propriétaire et locataire est artificielle pour notre propos : il est en effet des locataires qui bénéficient de loyers très inférieurs aux prix de marché (Loi de 48, HLM..) et il faudrait en toute rigueur leur imputer une ressource supplémentaire correspondant à cet écart au marché.

Pour plus de détails, le lecteur pourra se référer à Driant et Jacquot (2004).

*****fin encadré 3*****

Dans la présente étude, aucune imputation de loyer fictif n'a été faite. Les travaux dans ce domaine ne sont pas assez avancés à l'heure actuelle pour réaliser de telles imputations d'une façon comparable dans l'ensemble des pays couverts par l'étude, alors que le problème du logement est un des plus compliqués qui soit dans les pays en transition, les modes de retour à la propriété individuelle différant d'un pays à l'autre et n'étant pas toujours très faciles à définir, l'écart étant parfois grand entre les intentions affichées et la réalité des pratiques. Dans chaque article, le lecteur trouvera des éléments sur ce point, mais l'intégration de cette dimension dans l'analyse de la pauvreté reste à faire. D'autres biens durables fournissent aussi des services qui sont autant de ressources pour les ménages possesseurs et qu'il faudrait calculer, en toute rigueur : il est d'usage de les négliger, comme étant de faible valeur ; le cas de la voiture est sans doute limite.

D'une tout autre importance est la **prise en compte de la production domestique**.

*****encadré 4*****

Le consommateur et les ressources en temps : la prise en compte de la production domestique*****

Le consommateur de la théorie microéconomique la plus simple est une entité qui maximise son utilité sous une unique contrainte de budget : la seule ressource rare qui vient limiter l'espace de ses choix de consommation est l'argent dont il dispose ; c'est un modèle parfaitement en phase avec les approches purement monétaires de la pauvreté. Le seul problème est qu'il se révèle vite insuffisant pour comprendre les phénomènes de consommation. Les économistes, dans la double foulée de Becker et de Lancaster, ont développé des modèles plus convaincants. L'homo oeconomicus y devient une petite entreprise qui achète des biens, les transforme pour les rendre consommables, prend du temps pour les consommer, et ce sous une double contrainte, la traditionnelle contrainte budgétaire et une contrainte de temps disponible. Les 1440 minutes de la journée sont une ressource à la disposition de chacun, ressource également répartie et que l'on peut, plus ou moins librement, choisir d'affecter à diverses activités : les besoins physiologiques (sommeil, prise des repas, toilette, activités sexuelles..), le travail professionnel, les loisirs et ce que l'on peut appeler la production domestique, c'est à dire tout ce que l'on accomplit soi-même alors qu'on pourrait le faire faire par autrui. Ménage, entretien du linge, couture, jardinage, bricolage, éducation des enfants, soins aux animaux domestiques, la liste est longue et le temps passé important : les dernières études détaillées faites sur la France montrent que structurellement plus d'heures sont utilisées pour la production domestique que pour le travail professionnel, même si l'on peut observer une certaine tendance de long terme à la diminution. Le travail domestique peut être fait pour soi-même ou pour autrui. Une partie non

négligeable de l'entraide entre ménages se fait sous forme de production domestique (aide apportée par les filles à leurs parents âgés en particulier..) même si l'entraide revêt sans doute des formes différentes au sein des collectivités urbaines et dans les communautés rurales. Le travail au noir est une forme voisine de la production domestique : la différence est que, pour le travail au noir, il y a une rémunération monétaire directe, cachée mais réelle, alors que pour la production domestique faite pour autrui il y a « gratuité » et donc uniquement rémunération indirecte par un système d'équilibre « don »-« contre-don », qui peut sortir de la sphère du monétaire. Dans les pays aux économies moins développées, le complément de ressources apporté par ce travail domestique est essentiel à la compréhension des vrais niveaux de vie. Or jusqu'à présent une seule sorte de production domestique était reconnue et valorisée dans les enquêtes sur la consommation : il s'agit de l'autoproduction alimentaire des jardins familiaux et l'autofourniture des commerçants, les quantités produites ou prélevées étant valorisées aux prix du marché. Dans les pays comme la France ce n'est plus qu'une infime partie de la production domestique. Degenne et alii (1997) ont étudié dans le détail les diverses formes de production domestique, développant des travaux de Verger(1995). Ils concluent à l'importante contribution de la production domestique aux niveaux de vie, mais surtout au niveau de vie des classes moyennes : les plus riches font davantage faire par autrui et les plus pauvres n'ont pas les moyens d'acheter les inputs de base nécessaires ni sans doute les capacités, le capital humain indispensable pour être productif dans ce domaine, comme dans le domaine marchand d'ailleurs²⁶. Selon eux, le rajout des ressources autoproduites par le travail domestique ne devrait pas, du moins pour la France de la fin des années 1980, modifier radicalement le paysage de la pauvreté fourni par les approches statistiques standard. Cette conclusion de l'article est peut-être un peu discutable. Dans une approche par la pauvreté absolue, il est certain que peu de ménages sortiraient de pauvreté absolue grâce à leur production. Reste que l'écart avec les non pauvres apparaîtrait plus grand. En pauvreté relative, il y a un effet passant par le relèvement de la ligne de pauvreté : le revenu médian élargi est plus élevé (on estime en gros à un Smic supplémentaire la contre valeur moyenne de la production domestique) ; il devrait donc y avoir un peu plus de pauvres, et des pauvres plus intensément pauvres puisque plus loin de la ligne de pauvreté. Mais le calcul précis n'a pas été fait. Il est aussi possible que ce constat soit daté. Depuis que l'Allocation parentale d'éducation a été étendue aux femmes avec deux enfants (soit depuis 1994), certaines femmes, celles aux diplômes les moins élevés et dont les salaires étaient proches du SMIC, ont choisi de se retirer du marché du travail²⁷. S'ajoutant au montant de leur allocation, la contre valeur de leur production domestique peut les faire sortir de la pauvreté, du moins dans certaines configurations familiales. On ne peut que regretter que les sources et les études sur la production domestique n'aient pas été véritablement réactualisées. Les analyses faites sur d'autres pays, surtout sur les pays en transition, montrent l'importance de cette production domestique, pour soi-même ou pour les proches, pour la survie.. A nouveau le lecteur trouvera des développements sur ce sujet, mais sans une intégration réelle de cette composante.

*****fin encadré 4*****

²⁶ Vu la relative faiblesse des taux de pauvreté, la population pauvre est très sélectionnée parmi ceux dont les aptitudes sont les moins développées. Dans les pays où la pauvreté est plus répandue, ceux où la pauvreté monétaire absolue touche une majorité de personnes, une telle sélection n'existe pas. Il est donc tout à fait normal d'y trouver des pauvres monétaires qui complètent leur ressources par une implication efficace dans le secteur informel.

²⁷ D'après Bonnet et Labbe, l'extension de l'APE aux mères de deux enfants a cassé la tendance à la hausse de l'activité de ces femmes (73 % en 1994 et 56 % en 1999) et a amplifié les écarts entre qualifiées et peu qualifiées : ce sont les femmes les plus jeunes et les moins qualifiées qui ont le plus modifié leurs trajectoires en se retirant du marché du travail.

Les 1440 minutes de chaque journée représentent une ressource en temps essentielle pour l'individu, ressource qu'il mobilise en partie dans le cadre de l'exercice de ses activités professionnelles et dont il peut choisir d'utiliser le reliquat pour accomplir des tâches domestiques, s'adonner au loisir ou simplement satisfaire ses besoins physiologiques.

La contre valeur de ce qui est autoproduit par le foyer pour lui-même atteint des niveaux élevés (en moyenne de l'ordre d'un smic mensuel dans les évaluations les plus prudentes) **et ne pas en tenir compte est susceptible de modifier le paysage de l'inégalité, voire celui de la pauvreté, et ce d'une façon qui peut différer d'un pays à l'autre.** La **valeur du temps laissé libre par l'acquisition des ressources (sur et hors marché), l'intensité de la pénibilité du temps nécessaire à obtenir le revenu (ou au contraire de son caractère « agréable »²⁸)** sont deux formes autres de la valorisation du temps qui devraient aussi impacter une mesure correcte du bien-être.

La non prise en compte de ces dimensions revient en particulier à surestimer le bien-être de ceux qui doivent investir tout leur temps dans la production du revenu monétaire. Ceci joue entre ménages d'un même pays, et entre pays, selon les choix de société relatifs à la durée du travail. Les redoutables problèmes théoriques²⁹ et de mesure que pose la valorisation du temps expliquent, sans la justifier, l'attitude prudente du dossier qui s'abstient de toute tentative de valorisation dans ce domaine.

On vient d'évoquer dans l'encadré 4 l'importance pour un ménage d'être inséré dans un réseau de relations qui lui permet de disposer de ressources non monétaires appréciables. Plus généralement on pourrait envisager une valorisation du **capital social** : mais c'est un concept encore mal défini ; des travaux restent à faire pour passer ainsi d'une analyse de la pauvreté à ce qui deviendrait une véritable analyse de l'exclusion. La prise en compte du **capital santé** pourrait aussi justifier des travaux spécifiques pour étendre la notion de revenu et donc mieux cerner les pauvres. Dans une comparaison internationale, c'est la **valorisation des services rendus par la collectivité, des biens publics gratuits**, qui s'accompagne des enjeux les plus forts. On compare en effet des sociétés où de nombreux services collectifs sont fournis « gratuitement » ou à des prix bonifiés par rapport aux prix du marché., qu'il s'agisse des services d'éducation ou de santé en particulier, à des sociétés où ces mêmes services sont payants. Dans de nombreux pays en transition, on est passé d'un régime où, au moins officiellement, les services étaient gratuits, à une situation où ils deviennent progressivement payants. Le coût des enfants en est ainsi renchéri, de même que l'acuité des problèmes entraînés par la maladie a augmenté. Le calcul des échelles d'équivalence devrait être affiné pour rendre compte de ces situations. La quasi gratuité des soins en France fait qu'il n'est pas très grave de ne pas se préoccuper de savoir s'il faut ou non valoriser un capital santé ou, symétriquement, déflater les ressources de la valeur des dépenses de santé (pour suivre l'idée que, non responsable de son état de santé, la personne doit être compensée des frais induits par la maladie ou le handicap). La même attitude pour un pays comme la Pologne où la pharmacie devient payante conduit à des biais plus importants. Manifestement l'étude présentée doit sous-estimer la pauvreté monétaire des personnes en mauvaise santé, mais d'une façon non uniforme, la sous-estimation étant particulièrement accentuée dans les pays où la couverture en matière de frais de santé est déficiente.

L'implémentation de cet élargissement (comme des précédents d'ailleurs) se heurterait à des difficultés techniques -les sources actuellement disponibles ne permettent pas de bien mesurer la consommation individuelle des biens publics individualisables (éducation, santé..)- et

²⁸ Soit que la personne éprouve du plaisir à s'investir dans une activité qu'elle aime, soit qu'elle en retire indirectement de l'utilité au travers des retombées sous forme de prestige ou d'estime de soi.

²⁹ Selon que l'on se réfère à des valorisations du type « salaire potentiel » ou à des estimations au coût d'achat du service ou produit substitut, les évaluations peuvent varier facilement dans des rapports de 1 à 2 voire plus (Verger 1995).

modifierait en profondeur la perspective conceptuelle : l'extension progressive du revenu monétaire conduit en effet à tenter de remplacer l'étude de l'inégalité des ressources par celle de **l'inégalité des utilités atteintes**³⁰³¹. Un tel changement de perspective conduirait sans doute à retoucher le tableau comparatif qui nous occupe, mais sans que l'on puisse donner une indication fiable de l'ampleur des modifications : on a déjà souligné la place différente de l'autoproduction alimentaire selon les pays, avec donc des incidences différentes sur le taux de pauvreté ; de la même façon on peut anticiper des effets inégaux sur la pauvreté des recours aux biens collectifs ... Ici, très peu d'imputations ont été faites : malgré ses défauts, ou plutôt ses limitations, on a préféré conduire jusqu'au bout une logique de revenu monétaire pure plutôt que de bricoler une pseudo approche en termes d'utilités³².

Pour passer d'une analyse en termes d'inégalité à une analyse en termes de pauvreté, il reste à régler plusieurs décisions, en particulier relatives à la nature de la **population de référence** à laquelle se reporter (nationale, européenne ou au contraire régionale, voire locale). Dans les études centrées sur une seule contrée, surtout quand il s'agit d'un pays comme la France à forte tendance jacobine centralisée, où le concept d'universalité a acquis sa légitimité depuis au moins la Révolution, où la Constitution d'inspiration très égalitariste garantit les mêmes droits à chacun, assez homogène en termes de population habitante, on élude en général le débat, considérant que la référence nationale s'impose d'évidence. Tout le monde, sauf exceptions non statistiquement significatives³³, aspire au même style de vie, à la possession

³⁰ Juger du mérite, voire de la nécessité, de telles extensions impose que l'on se replace dans le cadre plus général déjà évoqué, et sur lequel on reviendra en conclusion, de savoir si l'on doit agir sur les inégalités observées (et dans ce cas il vaut mieux essayer d'atteindre les utilités que se contenter du revenu) ou les inégalités latentes (ce qui renvoie aux « capacités ») avec les choix normatifs relatifs à la responsabilité des agents dans l'utilisation des ressources mises à leur disposition. C'est un débat toujours ouvert. Pour un temps encore on est condamné à travailler avec les concepts actuels, en particulier avec le revenu disponible qui est un peu « au milieu du gué ».

³¹ Il est évidemment hors de question de prétendre baser concrètement l'approche de la pauvreté sur les utilités et la construction d'un indice d'inégalité de bonheur n'est pas pour demain. Il s'agit plus ici de se doter d'un guide permettant de juger du degré d'interprétabilité d'indicateurs empiriques plus limités dans leur ambition. D'ailleurs on s'intéressera au revenu, à la consommation ou à l'utilité procurée par cette consommation, pas à l'utilité globale.

³² Dans l'attente du cadre théorique évoqué, une certaine prudence est à observer pour réaliser des imputations. Il faut en particulier faire attention à ne pas procéder à des imputations trop partielles qui biaiserait la comparaison en faveur (défavor) de certaines catégories. La solution du présent dossier de ne rien imputer n'est peut-être pas la plus mauvaise

³³ Dans la présentation de la méthodologie faite en 1997, le problème posé par l'existence d'éventuels ascètes sourds aux sirènes de la société de consommation était évacué comme étant de peu d'importance dans la France moderne (les ascètes nus étant jugés hanter davantage les temples shivaïques que les rues de Paris) ; c'est sans doute vrai de l'ascétisme religieux -qui peut survivre sous forme de minorités numériquement non négligeables dans certains pays extraeuropéens-, surtout lorsqu'on limite l'observation aux ménages ordinaires -ceux qui suivent Saint François dans son vœu de pauvreté vivant plutôt à l'ombre des cloîtres des couvents-, mais de tels comportements sont peut-être moins improbables sous d'autres formes. Le fabuliste avait opposé le loup préférant une vie de dénuement pourvu qu'elle fût libre au chien acceptant le collier avec la nourriture garantie d'un poil brillant ; on peut tout à fait rencontrer des personnes qui choisissent un métier peu lucratif, même si cela les force à renoncer au mode de vie dominant, parce qu'elles y trouvent des compensations autres que monétaires, comme le fait d'être son propre patron, ou d'exercer un métier artistique -intermittents du spectacle- qui leur permet de réaliser une vocation. Dans certaines configurations familiales, ce choix peut les conduire à figurer parmi les « working poors » définis à partir de la ligne de pauvreté nationale unique. Or on peut se demander si, en quelque sorte « pauvres par choix », ils doivent être comptabilisés au sein des populations que la Société se doit de prendre en charge. Cette source de difficulté n'est peut-être pas que théorique, même si on peut espérer que les choix de cette nature conduisent ceux qui les font à un faible niveau de vie, mais tout de même au dessus du seuil de pauvreté. Une autre situation de pauvreté choisie qui n'est peut-être pas marginale dans notre société est d'une nature différente, car assumée non comme un style de vie pérenne, mais comme une période d'investissement où les vaches maigres d'aujourd'hui sont assumées dans l'espoir des vaches grasses de demain (phases d'étude, de reconversion professionnelle, de démarrage d'une activité d'indépendant) : avec une

des mêmes biens, à la consommation des mêmes produits. Pour que ceci s'impose, il faut évidemment que le pays ne présente pas de grandes disparités géographiques, climatiques en particulier, nécessitant par exemple pour certains des dépenses de chauffage inutiles pour d'autres. Il faut aussi qu'il n'y ait pas coexistence de diverses sous-populations aux fortes identités spécifiques, chacune se retrouvant autour d'une religion particulière, parlant une langue spécifique, avec des traditions qui lui sont propres susceptibles de justifier des aspirations diversifiées à la consommation. Pour les sociétés occidentales caractérisées par l'existence d'une forte classe moyenne, l'existence d'un mode de vie dominant n'est guère contesté³⁴, et avec lui l'adoption d'une ligne de pauvreté unique³⁵. Dans des pays à forte opposition rurale/urbaine, ou dans ceux où cohabiteraient des populations aux modes de vie radicalement différents, par exemple des cultivateurs sédentaires et des éleveurs nomades, on pourrait se demander s'il ne faudrait pas définir les lignes de pauvreté sur des sous-ensembles infra-territoriaux (pour Madagascar, le Brésil, l'Albanie, les pays du Maghreb, on peut se poser la question de la pertinence de deux ou plusieurs lignes de pauvreté). Mais quoi qu'il en soit, la tendance des sociologues nationaux est de plus en plus à militer pour l'adoption d'une ligne unique : le développement des transports, de la télévision, tendent à homogénéiser les référentiels et les aspirations deviennent, sauf exception, plus ou moins identiques³⁶. Se pose donc en revanche la question d'une ligne définie supra-nationalement, européenne par exemple : que les ménages roumains ou polonais aspirent au mode de vie français ou allemand fait peu de doutes. Eurostat, dans certaines de ses études, a utilisé une ligne de pauvreté européenne (mais c'était avant le récent élargissement) : avec l'approche relative qui est la nôtre, cela conduisait à des pauvres européens concentrés en Grèce, voire au Portugal, avec une population très réduite de pauvres français. Le présent dossier est resté sur l'approche traditionnelle avec une ligne de pauvreté spécifique pour chaque pays, définie de façon à maintenir une certaine cohérence avec la politique des minima sociaux adoptés nationalement³⁷ (cf. la remarque sur le choix du pourcentage de la valeur centrale adopté). Il faudra garder à l'esprit la différence des niveaux atteints par les grandeurs moyennes : le

approche en cycle de vie, la difficulté disparaît d'elle-même -sauf si l'investissement prévu ne se concrétise pas mais alors on rejoint les trajectoires pérennes de pauvreté- ; avec une approche, comme celles actuellement habituellement suivies, plus ciblée sur une période courte, elle n'est pas négligeable, car les remèdes institutionnels à mettre en place ne sont sans doute pas de même nature que ceux qui s'imposent pour remédier à une pauvreté plus durable. La solution à mettre au point s'avèrera particulièrement cruciale pour l'étude des difficultés des populations jeunes.

³⁴ Ce n'est d'ailleurs sans doute pas un hasard si l'homogénéité des goûts apparaît : n'est-elle pas indispensable au fonctionnement même de ces sociétés ? Sans elle, pourrait-il y avoir une consommation « de masse » et sans celle-ci pourrait-on avoir un fonctionnement pérenne de la Société garantissant la survie de cette classe moyenne ? L'offre s'efforce de conditionner la demande, la publicité s'ingénie à façonner les goûts sur le modèle commun. L'homogénéité ne semble pas un aléa, un accident de l'histoire, mais bien une étape obligée de l'évolution indispensable à la survie de l'espèce. Si la grande majorité des individus n'avaient pas été conditionnés pour s'intéresser aux Jeux olympiques, il n'y aurait pas assez d'audience pour les retransmissions télévisées, donc pas de sponsors et donc en fin de compte pas de Jeux Olympiques.

³⁵ Et peut-être même, plus fondamentalement est-ce là ce qui justifie le recours à la médiane comme valeur centrale à utiliser pour définir une mesure de la pauvreté : dans un pays fonctionnant avec une société bimodale, sans classe moyenne, le recours à la médiane ne se serait jamais imposé. Dans une Inde fictive et caricaturale où une masse d'intouchables aux ressources quasi nulles cohabiterait avec quelques maharadjahs opulents, le recours à la demi-médiane serait de piètre utilité.

³⁶ Le cas de l'Albanie, au moins dans la courte période qui a suivi le changement de régime, est emblématique : faute d'infrastructures routières et compte tenu des limitations imposées dans les déplacements, les populations rurales des régions montagneuses et les habitants de la capitale, Tirana, ne se rencontraient pas, chacun ignorait le mode de vie de l'autre et il était apparu judicieux de définir des lignes de pauvreté spécifiques pour chaque sous-population. Le choix aurait été sans doute le même pour la France du XIX^e siècle, où mode de vie provincial et parisien se côtoyaient et perduraient sans véritablement s'influencer l'un l'autre.

³⁷ Nul doute que dans le futur, si le jour arrive où les minima sociaux seront définis au niveau européen, l'usage d'une ligne de pauvreté européenne s'imposera naturellement !

niveau de vie d'un français vivant au voisinage du seuil de pauvreté est équivalent à celui du polonais moyen ! (Herpin-Dell, infra)

Ces choix conceptuels assumés (ils ne sont pas parfaits, mais à l'heure actuelle l'état de l'art ne permet pas d'en proposer de vraiment meilleurs), reste à apprécier la qualité de l'information statistique qui permet de les implémenter. Le dossier utilise pour chaque pays les meilleures données disponibles, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient irréprochables. Ces données proviennent d'enquêtes auprès des ménages (les études nationales travaillent parfois, comme en France sur des données fiscales, mais il ne saurait être question de les utiliser ici, à cause de la grande disparité des systèmes fiscaux, et de la non mise à disposition, dans la plupart des pays en transition, des données fiscales aux statisticiens). Pour la France, il est d'usage de relever des **limites liées au champ des ménages** : la population des ménages ordinaires ignore les « sans domicile » (environ 100 000 personnes en difficulté omises : rue, hospices, asiles, prisons)

Les enquêtes renseignent sur la partie des pauvres qui ont gardé une insertion sociale minimale (ie un logement). Les données relatives aux autres pays souffrent des mêmes limitations, mais on n'est pas en mesure de donner une estimation des effectifs concernés, l'enquête Sans domicile réalisée en France et qui assoit l'estimation rappelée supra est une enquête pionnière qui n'existe pas dans les autres pays étudiés dans le dossier. D'autres limitations peuvent aussi apparaître dans certains pays : ainsi le champ des enquêtes polonaises est restreint aux ménages de nationalité polonaise et ne couvre donc pas, comme en France, l'ensemble des ménages résidant sur le territoire national.

Les erreurs de mesure, elles, affectent davantage les extrêmes de la distribution que la partie centrale (oubli de revenus occasionnels, ou des ressources de grands enfants ou ascendants cohabitants, dissimulation de certaines prestations « stigmatisantes » comme le RMI ou de revenus d'activités plus ou moins illicites...). Longtemps les spécialistes d'enquête ont considéré que le domaine des revenus était un domaine tabou ; même si, en France, ce stade est dépassé, il reste que la mesure des revenus est délicate -et ce particulièrement pour les indépendants (partage difficile entre ce qui sert à l'outil de travail et le prélèvement pour la consommation privée)- dans tous les pays. Les pays en transition se retrouvent confrontés à une situation particulièrement difficile de ce point de vue. Avec un travail au noir parfois important, un système fiscal en pleine mutation, des entreprises étrangères indiquant parfois dans le contrat de travail que le salaire versé est une valeur à tenir secrète, un système à deux vitesses avec des créations de petites entreprises dynamiques coexistant avec le maintien d'un système d'état aux rémunérations stagnantes, les conditions ne sont pas remplies pour une mesure fiable des revenus. Comme rappelé précédemment, les taux de refus dans certains pays ou dans certaines grandes villes dépassent ceux qui sont déjà jugés préoccupants en France, de sorte qu'il est à craindre que les procédures habituelles de redressement de la non réponse ne suffisent pas à assurer la représentativité de l'échantillon des répondants. Enfin, les questions sur le revenu n'utilisent pas dans tous les pays le même référentiel temporel : dans certains cas les questions portent sur le revenu du dernier mois, dans d'autres sur celui des trois derniers mois (Pologne) et dans d'autres, enfin, sur les douze derniers mois (France). Plus la période utilisée est courte, moins la mesure est adaptée pour les populations aux revenus fluctuants, les indépendants en particulier.

3. Approches par la consommation

Devant les limites des approches par le revenu, d'aucuns préconisent d'aborder la pauvreté à partir de la consommation, ce qui peut sembler fournir une alternative séduisante. On peut y trouver en effet divers avantages conceptuels : c'est la consommation plus que le revenu qui est source directe d'utilité (ce qui plaît à ceux qui préfèrent se référer aux réalisations plutôt qu'aux potentialités) ; faute de mesurer des différentiels de prix (régionaux,

accès aux grands magasins, aux promotions...), la quantité consommée serait plus informative que la capacité à dépenser ; de plus la consommation est plus « lisse » que les revenus, moins sensible aux aléas conjoncturels que le revenu lui-même, grâce au comportement actif sur le marché de l'endettement et de l'épargne d'un consommateur qui cherche à maintenir un profil le plus constant possible de la consommation. Ces atouts conceptuels seraient doublés d'avantages sur le plan de la mesure, la consommation étant a priori moins « tabou » que le revenu, donc mieux déclarée³⁸. Les détracteurs de telles approches dénoncent plutôt une voie sans issue, soulignant à la fois les limites conceptuelles et les difficultés de mesure. Ignorer le volume de l'épargne est injustifiable ; tenir compte de l'hétérogénéité des goûts individuels conduit à des questions éthiques difficiles à trancher (que faire en face de consommations nocives ou perverses, au premier rang desquelles le tabac, la drogue et l'alcool ?)

Quant à la mesure, elle est basée dans toutes les enquêtes « budget » au monde sur une collecte partiellement faite au travers de questionnaires rétrospectifs et partiellement reposant sur l'extrapolation à l'année de carnets de compte tenus sur une période de 2 semaines, extrapolation valable sans doute au plan macroéconomique mais à laquelle il est imprudent d'attacher une quelconque valeur microéconomique³⁹ ; ce n'est pas parce que les enquêtes sur les budgets renseignent efficacement sur la consommation des divers produits en tant qu'agrégats macroéconomiques, qu'elles permettent de reconstituer une distribution de qualité. Les approches par la consommation n'ont donc pas été mises en œuvre stricto sensu dans ce dossier⁴⁰, mais leurs avantages, reconnus, ont incité à en développer une forme particulière, l'approche par les conditions de vie, désormais couramment mise en œuvre en France, sur les traces d'auteurs « séminaux » comme Townsend, Nolan et Wheelan, Dickès, et qui devrait être recommandée comme une des bases du système statistique d'observation de la pauvreté.

A l'origine, on se base sur la constatation déjà évoquée de la grande homogénéité des classes moyennes et donc de l'existence d'un mode de vie auquel chacun aspire, mode de vie qui peut servir de référence pour la mesure d'écarts interprétables en termes de privations, le cumul de privations conduisant à la pauvreté d'existence (ou en termes de conditions de vie). L'idée est de rassembler le plus grand nombre possible d'items de privation (ou de « déprivation ») touchant des domaines variés (dans l'idéal, l'ensemble du spectre des consommations et conditions de vie) pour en faire un score synthétique qui renseignerait sur la qualité de vie de la personne. Chaque item élémentaire est sujet à erreur de mesure, peut être « pollué » pour des raisons anecdotiques ou correspondant à des spécificités de goût de la personne, mais l'agrégation lisse ces aspérités et le cumul doit prendre sens. Dans la pratique, on est limité par le nombre d'items disponibles dans les sources statistiques, très en deçà de ce que l'on pourrait souhaiter idéalement, et il faut donc prendre un certain nombre de précautions pour éviter que le résultat ne fasse que refléter les choix particuliers faits au niveau de la sélection des items.

³⁸ Une étude du MIT rapporte qu'usuellement dans les enquêtes sur les budgets, la consommation relevée dépasse d'environ 40 % les revenus déclarés (Deflo).

³⁹ Il serait donc imprudent d'attribuer l'écart évoqué à la note 33 à la seule sous-estimation du revenu ; il peut aussi refléter des extrapolations annuelles de consommation hasardeuses. Cette incertitude montre à quel point le débat évoqué au paragraphe précédent sur la prise en compte ou non de l'épargne est tout théorique : si en pratique les revenus observés sont déjà loin d'atteindre le niveau de la consommation, il est difficile de croire qu'ils intègrent correctement l'épargne !

⁴⁰ Ce qui correspond à la réalité française et à celle de la plupart des pays « du Nord », s'orientant vers les revenus alors que les approches par la consommation semblent davantage rallier les suffrages des pays « du Sud », peut-être parce que les ressources non monétaires y sont un complément au niveau de vie particulièrement important.

Il est indispensable de se référer à une axiomatique explicite pour limiter les risques de subjectivité (voire de manipulation) dans la liste des items retenus pour le score et dans la façon même d'obtenir le score par agrégation ⁴¹ (encadré 5).

*******Encadré 5*******
*******un exemple d'approche axiomatique : les axiomes de Dickes*******

A titre d'exemple, on peut citer les **axiomes retenus par Dickes** dans l'étude pionnière au plan français. Ils sont au nombre de 7 et l'auteur les exprime ainsi :

La pauvreté est un continuum latent : la variable elle-même est inobservable (latente) : on suppose qu'elle se manifeste sous la forme d'indicateurs de mauvaises conditions de vie

Mesurant la situation proximale du ménage

Par des items qui expriment des états ou des conduites

Qui sont observables actuellement ou ont été observés dans un passé proche

Qui se rapportent à diverses conditions d'existence valables pour tous les ménages

Qui expriment un manque de bien-être matériel et social, perçu comme défavorable par la majorité

(La pauvreté) sera d'autant plus élevée pour les individus isolés ou qui vivent ensemble que les conditions d'existence défavorables auront tendance à se cumuler

Adopter ces axiomes conduit à des choix de méthode que l'on peut résumer par les principes suivants :

*L'unité statistique pertinente est le ménage

*Seules les caractéristiques les plus proches de l'individu seront retenues, au détriment de ce qui caractérise l'environnement plus lointain

*Les dimensions « subjectives », celles qui sont abordées au travers de questions faisant appel explicitement aux représentations de l'agent, à ses impressions, seront éliminées

*C'est le présent qui compte, pas le futur ni le passé

*L'item doit satisfaire au **contrôle par la fréquence** : sont acceptables pour le score les items qui sont répandus dans la majeure partie de la population

*L'item doit satisfaire au **contrôle par le consensus** : sont acceptables les items qui sont considérés comme faisant partie du niveau de vie « normal » par la population (exemple d'interrogations sans réponse documentée : le téléphone portable, le magnétoscope passeraient-ils ce contrôle dans la France de 2004⁴² ?)

*il doit y avoir **concernement général** : les domaines qui ne s'adressent qu'à certains ménages (ceux qui travaillent, ceux qui ont des enfants...) ne pourront être retenus

*le bien ou la pratique ne doivent pas être des « biens inférieurs » au sens de la microéconomie : la consommation (ou la pratique) doit croître avec le niveau de revenu.

Mais l'application de ces principes n'a en fait rien de mécanique. Diverses difficultés surgissent dès lors que l'on tente d'implémenter l'approche.

De fait il n'y a pas unanimité des chercheurs, au niveau des axiomes, surtout sur l'avant-dernier point : cet axiome est introduit afin d'éviter le biais en faveur de certaines sous-populations (qui non concernées par certains registres auraient moins de « chances » que d'autres d'apparaître pauvres), mais au prix d'une élimination de pans importants de la vie

⁴¹ C'est un défaut de nombreuses approches conduites à partir de scores synthétiques que de ne pas se soumettre à cette discipline.

⁴² En Russie, des tentatives ont été faites pour mesurer le consensus social autour du caractère plus ou moins indispensable des diverses consommations. On dispose ainsi d'une base pour étayer le contrôle par le consensus, alors que, pour la plupart des études réalisées pour ce dossier, en l'absence de cette base empirique, on a dû se référer aux seuls avis d'experts..

quotidienne : dans les pays en transition, où le fait que l'éducation des enfants devienne payante revêt une grande importance, éliminer du score un item relatif à l'impossibilité de payer les études de ses enfants a été systématiquement rejeté par les équipes des pays concernés. L'idéal serait de pouvoir créer des paires -ou plus généralement des n-uplets- d'items complémentaires, chacun pertinent pour les diverses sous-populations obtenues en partitionnant la population globale. Une telle solution, mise en oeuvre ponctuellement (par exemple retards de paiement sur le loyer -valables pour les seuls locataires- agrégés avec les retards d'impôts ou de charges liées au logement concernant davantage les propriétaires) est cependant difficile à systématiser, car ces complémentarités sont rarement évidentes. Pour équilibrer l'introduction de l'item « ne pas pouvoir payer les études de ses enfants », valable pour les seuls ménages avec enfants, il faut trouver une déprivation concernant uniquement les personnes seules : se basant sur l'observation que les personnes seules, moins intégrées au reste de la collectivité, apparaissent souvent comme plus vulnérables aux agressions, on pourrait proposer « ne pas avoir assez d'argent pour déménager ou pour installer des systèmes de sécurité alors que l'on se sent menacé chez soi » : on imagine aisément les discussions qui animent les débats entre spécialistes face à une telle proposition, car la complémentarité n'a rien d'évidente⁴³.

Au delà de la contestation de certains de ces axiomes, il faut aussi reconnaître qu'il est impossible d'échapper à un certain arbitraire dans la transcription concrète qui doit en être faite, et ce d'autant plus que certaines frontières apparaissent artificielles : l'absence totale de concernement ne s'oppose pas au concernement ; il y a tout une gradation et à partir de quel seuil un concernement mineur est-il considéré comme un non concernement ? Faut-il éliminer un item répandu dans 49 % des foyers alors que l'on accepte un élément concernant 51 % de la population ? Les grandes questions qui sont débattues entre les spécialistes de l'économie normative du bien-être (Welfare) se retrouvent à ce niveau, au travers du traitement des manques choisis : le respect des goûts ascétiques s'impose-t-il ? Quand on prétend qu'un bien ne nous intéresse pas, qu'on ne l'aime pas, est-on réellement libre ou a-t-on été conditionné pour faire de nécessité vertu ? Si les goûts ont été conditionnés par une puissance malévolente, doit-on les respecter ? L'idée est plutôt de ne compter que les privations ressenties comme dues à un manque d'argent. Mais ici aussi les dichotomies nettes entre les biens dont on n'a aucune envie et les autres sont rares. Ce qu'on observe, ce sont des biens que l'on juge plus ou moins prioritaires et qui sont donc sacrifiés au cours des arbitrages

⁴³ Une autre façon de contourner les difficultés posées par le respect de cet axiome de concernement collectif pourrait être envisagée. Elle trouverait sa justification dans la constatation suivante. L'homogénéité des classes moyennes est une réalité quand on regarde la consommation structurée en grands postes ; mais plus on descend fin dans la nomenclature, plus l'hétérogénéité apparaît (l'analyse économétrique des fonctions de consommation le confirme : quand on regarde de façon très agrégée, on ne voit plus que l'effet du revenu ; quand on descend plus finement dans la nomenclature, on voit apparaître des différences selon d'autres critères, comme le type de commune d'habitat, l'âge ou la composition du ménage -Herpin Lollivier Verger 1999). Ceci pose un problème pour le choix des indicateurs, surtout ceux relatifs aux biens durables, car on descend alors au niveau du bien individuel. Si l'on était capable de repérer divers modes de vie selon des critères stratifiants aisément observables et raisonnablement exogènes à court terme, par exemple le type de commune d'habitat ou le type de ménage, on pourrait appliquer les critères de sélection -fréquence, consensus, concernement collectif par exemple- non plus pour la population totale, mais pour chaque grande strate. L'idée serait que les aspirations se modèleraient strate par strate : les couples avec enfants défavorisés aspireraient au mode de vie des couples avec enfants des classes moyennes, pas à celui d'un hypothétique français moyen barycentre de familles avec enfants, de couples seuls et de célibataires vivant seuls. Un bien comme le lave-vaisselle, exclu d'un indicateur de conditions de vie calculé sur la population entière, pourrait retrouver une place dans l'indicateur relatif aux familles nombreuses, de même que l'impossibilité d'assumer pécuniairement la formation de ses enfants. Il faudrait bien évidemment veiller à ce que le nombre d'indicateurs retenus soit voisin d'une strate à l'autre, pour ne pas « désavantager » a priori certaines populations, mais ainsi, au prix d'hypothèses supplémentaires sur la définition de la stratification, on pourrait peut-être contourner ce que certains axiomes, dans leur formulation actuelle, ont de peu satisfaisant.

budgétaires, plus que des biens véritablement rejetés. La preuve en est que, dans le panel où l'on cherche à faire la différence entre non possession par goût et non possession contrainte, il y a une grande instabilité dans les réponses d'une année sur l'autre, le manque étant selon les années attribué au manque d'argent ou au manque d'appétence pour le bien. On s'est donc résigné à ne pas tenir compte de ce distinguo, pourtant fondé théoriquement.

La délimitation du champ des « conditions de vie » est tout sauf évidente : la santé en fait-elle partie ? Et la sociabilité ? Et les retards de paiement ? D'une étude de l'INSEE à l'autre les choix faits diffèrent marginalement. Ici on a fait le choix de limiter les conditions de vie au champ des consommations effectives, indépendamment de la façon qu'on a de les financer. Que l'on profite d'un bien parce qu'on vous l'a offert, parce qu'on vous le prête, parce que vous l'avez volé, parce que vous l'avez acheté mais que vous avez du retard dans le paiement ou tout simplement parce que vous l'avez acheté tout à fait normalement, peu importe : ce qui compte c'est de pouvoir profiter de la consommation de ce bien. Le problème du financement est abordé au travers du troisième indicateur (cf. infra).

Une certaine « souplesse » peut s'avérer aussi souhaitable pour l'application de la règle selon laquelle l'item doit croître avec le revenu. On a gardé dans le score l'item relatif au fait de souffrir d'un environnement pollué, alors même qu'il ne marque aucune tendance nette en fonction du revenu, pour des raisons normatives : vu la sensibilité actuelle envers les aspects relevant de l'écologie, ne pas tenir compte du bruit et de la pollution pour définir la qualité de l'environnement ne paraissait pas défendable ; aussi a-t-on considéré que l'absence de croissance constatée était plus le fait d'une médiocre qualité de la donnée (reflétant autant la sensibilité croissante à la nuisance que la décroissance objective de l'exposition) que d'une non pertinence de l'item. Comme il n'y avait pas de décroissance nette chez les riches, on s'est autorisé à garder l'item en question, remettant à des opérations ultérieures le soin d'améliorer la collecte sur ce point..

Une fois les items retenus, se pose le problème de savoir **comment les agréger** : construit-on un score où chaque manque est pondéré par 1 ou par un coefficient spécifique, comme par exemple l'inverse du taux de diffusion, traduisant l'idée qu'un manque serait d'autant plus cruellement ressenti qu'il porte sur un bien plus répandu ? Le choix de la pondération des items est traité différemment par les auteurs. Ici, c'est l'**équipondération** qui a été retenue⁴⁴. Derrière le problème de la pondération se profile une autre difficulté qui a trait à la non indépendance des biens entre eux : comment traiter le cas des biens parfaitement substitués ou parfaitement complémentaires ? Ici encore, des réflexions sont à mener pour n'introduire que des groupes de biens raisonnablement indépendants entre eux, sinon cela revient à surpondérer implicitement certains sous-domaines.

Toutes ces réflexions sont largement développées et débattues dans Lollivier-Verger (1997) :

*******fin Encadré 5*******

Les auteurs ont surtout retenu de cette axiomatique l'idée d'un score de conditions de vie construit par agrégation équipondérée de biens ou de consommations répandus dans la majorité des foyers, non « inférieurs » (ie croissant avec le revenu⁴⁵) et considérés par la Société comme faisant partie du minimum indispensable à une vie décente⁴⁶. Clairement

⁴⁴ Pour juger de la qualité statistique de l'agrégation, on utilise les alpha de Cronbach, mesure du degré de corrélation entre chaque item et l'agrégation de tous les autres éléments. Les items peu corrélés, ou corrélés négativement avec l'ensemble des autres, sont éliminés du score.

⁴⁵ Le chien est un exemple de « bien » inférieur quoique largement répandu : sa possession est plus fréquente au sein des ménages aux revenus bas.

⁴⁶ Cette démarche serait aussi celle qu'il faudrait suivre si l'on voulait implémenter une définition de « pauvreté absolue sociohistorique ». Il faudrait seulement rajouter une deuxième étape. Alors qu'ici on se contente de classer les gens et de regarder le bas de la distribution, il faudrait aussi spécifier un seuil, une valeur du score en

l'indicateur qui est retenu dans ce numéro a été construit au mieux compte tenu de l'information disponible. Nul doute qu'il devrait être amélioré, au prix d'un enrichissement des données statistiques, pour se rapprocher d'un score idéal. La liste actuelle des biens recensés, des privations examinées, liste déterminée a priori au cours d'un processus administratif de discussion inter-pays, ne répond à aucune réflexion théorique et sa trop grande brièveté⁴⁷ est particulièrement gênante, car le score de qualité des conditions de vie est d'autant plus interprétable que le nombre des items étudiés est plus grand : on a des éléments pour une approche par les conditions de vie, pas le corpus de données optimal.

Les difficultés sont évidemment démultipliées quand on traite de plusieurs pays : comment assurer la comparabilité internationale ?

La encore, deux écoles s'affrontent. Les auteurs ayant participé à ce numéro se sont entendus autour de la position suivante : pour avoir la meilleure comparabilité, compte tenu de notre objectif, ce qu'il faut c'est imposer le recours aux mêmes axiomes plutôt que le choix du même score. On adopte les mêmes règles, mais appliquées dans des contextes différents, elles conduisent à des choix différents et donc à des scores qui diffèrent, à la marge, d'un pays à l'autre. Ainsi un manque relatif à la possession d'un bien durable pourra être introduit dans le score construit pour certains pays (ceux pour lesquels la diffusion du bien dépasse 50 %) et pas dans d'autres (diffusion inférieure à 50 %). Ainsi l'item relatif à la privation de vacances est-il introduit dans le score construit pour la France, alors que ce n'aurait pas de sens de l'introduire dans le score polonais, où le départ en vacances n'est, encore actuellement, que le fait d'une petite minorité. On peut prendre aussi l'exemple des appareils de chauffage : il est clair que le fait d'en être équipé ou non n'a pas la même acuité dans le nord et le sud de l'Europe, voire même au nord et au sud de la France ! Pour Madagascar, pays aux conditions de développement les plus atypiques, il a fallu inventer des items spécifiques pour « coller » à la réalité de la Société malgache (par exemple les items « murs en dur », « toilettes avec fosse septique », « éclairage avec l'électricité »...)

Cette attitude, exactement identique à celle qui a prévalu pour le choix des unités de consommation, et qui semble partagée par de nombreux chercheurs⁴⁸, économistes ou sociologues, est, soulignons-le à nouveau, en complète opposition avec les pratiques adoptées par les instances internationales qui ont une vision beaucoup plus administrative de la comparabilité : si les scores diffèrent, les résultats ne sont pas comparables.

Une fois le score construit, et que l'on a donc classé les foyers par qualité de conditions de vie croissante, il faut définir un seuil, en deçà duquel on pourra parler de « pauvreté ». Cette détermination est complètement arbitraire (cf. note 39). On a donc choisi de calibrer la taille de la population des pauvres en conditions de vie, en fonction de la taille obtenue pour la pauvreté monétaire. Ce sont donc les choix adoptés pour implémenter cette forme de pauvreté qui déterminent conventionnellement la proportion de gens que l'on isole dans les autres approches (on fera exactement de même avec la pauvreté « subjective »). Pour tous les pays, la démarche sera la même. Tout ceci revient en gros à regarder, dans chaque pays, les 10% les plus mal lotis sur les diverses échelles envisagées. On comprend aisément que ceci ne saurait conduire à un comptage des pauvres susceptible de donner lieu à des comparaisons inter-pays.

deçà de laquelle on décrèterait l'existence de la pauvreté ; une étape de plus nécessitant un nouveau choix normatif : à partir de combien de manques cumulés doit-on parler de pauvreté ?

⁴⁷ De plus certains éléments collectés sont inutilisables, car ils ne satisfont pas au contrôle par la fréquence (exemple du lave-vaisselle)

⁴⁸ A l'exception peut-être des chercheurs anglo-saxons moins nombreux à se démarquer de ces pratiques « administratives ».

Ces difficultés ne doivent pas occulter les atouts incontestables en faveur de cette approche. Etant donnée la place faite aux conditions de logement et à la nature de l'équipement en biens durables, elle intègre certains effets du passé : l'équipement actuel reflète en partie les dépenses passées, et donc les conditions de ressources passées incluant dons et héritages ; il dépend aussi de la qualité des soins apportés à son entretien et incorpore ainsi un aspect « production domestique » négligé par ailleurs.

4. Approche dite « subjective »

Dans les articles de ce dossier un troisième éclairage de la pauvreté est proposé : est pauvre **celui qui n'arrive pas à boucler ses fins de mois** avec le revenu dont il dispose, qui considère qu'il lui faudrait pour (sur)vivre davantage de ressources...

La dénomination de « pauvreté subjective » retenue (qui correspond à une tradition de la littérature internationale sur le sujet élaborée dans la lignée de l'école de Leyden) est de fait abusive : il s'agit de fait de « difficultés à équilibrer son budget » ; celles-ci sont presque aussi objectives que les manques et insuffisances retenus dans la construction des autres approches, comme on peut s'en rendre compte au vu des items retenus (construits, par exemple, à partir des réponses aux questions « Votre revenu mensuel vous permet de vivre difficilement ou très difficilement ? », « Votre situation financière actuelle vous oblige-t-elle à vous endetter ? », « Le revenu dont vous disposez est-il inférieur ou égal au revenu minimum nécessaire à votre ménage pour joindre les deux bouts ? », « Vous arrive-t-il de payer en retard votre loyer ou les services liés à votre logement ? », « Vous arrive-t-il de payer en retard vos factures d'électricité, de gaz, d'eau de chauffage etc. ? »)

Cette démarche a le mérite d'éviter tout jugement normatif extérieur ; elle accorde une valeur extrême aux préférences individuelles : les avantages et limites d'une telle option, amplement débattus supra, sont évidemment les mêmes ici. En particulier est-on en présence de pauvreté ou d'un simple décalage par rapport aux aspirations ? Un individu aux goûts dispendieux et qui se retrouve en manque chronique d'argent doit-il être aidé au même titre qu'un individu qui ne peut faire face aux besoins reconnus par la Société comme de première nécessité ?

De plus, le libellé exact des questions a une incidence très forte sur les réponses. D'un pays à l'autre, d'une langue à l'autre, il est difficile de trouver des formulations vraiment comparables. Plus de 90 % des portugais, dans le panel, déclarent qu'il leur faudrait pour vivre davantage que ce qu'ils ont. Seulement 33 % des polonais se déclarent dans cette situation !

La qualité du score est plus discutable que pour le score de qualité des conditions de vie, le nombre d'items constitutifs étant beaucoup plus faible⁴⁹.

5. Multidimensionnalité

Les travaux sur le panel européen, sur la France, ont montré qu'au moins **les trois types de pauvreté, monétaire, en conditions de vie et subjective, étaient distincts** : si on regarde les 10 % de ménages situés au bas de chacune des échelles, l'intersection représente environ 2 %. A l'inverse, environ 25% des ménages appartiennent au moins à l'une des trois zones de pauvreté, soit présentent un symptôme de pauvreté - monétaire, subjective ou en termes de

⁴⁹ Notons enfin que, même si parmi les questions utilisées, figurent celles qui sont à la base de l'approche de Leyden, l'exploitation qui en est faite, à partir d'un indicateur synthétique, est très différente de la démarche de Leyden.

conditions de vie. Et cette constatation n'est en rien spécifique à la France. On retrouve les mêmes conclusions, parfois encore plus marquées, pour les autres pays.
A titre d'exemple, on peut se reporter au tableau suivant :

Le cumul des symptômes de pauvreté (%)

	France	Pologne	Slovaquie
Aucun symptôme de pauvreté	74,8	77,2	72,7
Un symptôme et un seulement	17,1	17,1	19,2
Deux symptômes et deux seulement	6,3	4,6	6,2
Trois symptômes	1,8	1,1	1,9

Source: Panel européen, première vague, Novembre 1994, INSEE
Enquête conditions de vie de la population, Juin 1997, GUS
Situation sociale des ménages, 1995 (Office statistique de la république slovaque)

L'absence d'une forte corrélation entre les formes de pauvreté est confirmée par la valeur des coefficients de corrélation de Pearson.

Coefficients de corrélation entre les différentes formes de pauvreté

	France	Pologne	Slovaquie
Conditions de vie- monétaire	0,27	0,16	0,16
Conditions de vie- subjective	0,25	0,14	0,27
Monétaire- subjective	0,22	0,24	0,19

Source : Panel européen, première vague, Novembre 1994, INSEE
Enquête conditions de vie de la population, Juin 1997, GUS
Situation sociale des ménages, 1995 (Office statistique de la république slovaque)

La faiblesse de ces corrélations interpelle. Sans doute est-elle en partie due à l'existence d'erreurs de mesure ; néanmoins le traitement de ces erreurs grâce à la prise en compte du lissage temporel autorisé par le caractère panélisté de la source, ne permet pas de se ramener, même de loin, à un indicateur unidimensionnel (voir Lollivier-Verger dans le même numéro). Les valeurs des corrélations augmentent légèrement, mais restent faibles, passant par exemple de 0,26 à 0,32 pour la corrélation pauvreté monétaire / pauvreté en conditions de vie)⁵⁰.
On a bien affaire à des populations différentes. Les personnes âgées par exemple ont davantage tendance à être pauvres monétairement, mais pas dans les autres dimensions, surtout pas subjectivement : elles n'ont pas de grands moyens, mais elles ne veulent (ou ne peuvent) s'endetter, et se contentent de ce qu'elles ont (attrition des besoins au terme d'une vie de privations ou simple effet de génération : ayant vécu leur jeunesse à une période où le niveau de vie moyen était bien moindre qu'aujourd'hui, elles ne désirent pas les biens qu'elles n'ont jamais eus et auxquels elles n'ont jamais eu l'occasion de s'accoutumer). Certes, quand on regarde qui sont les divers types de pauvres, il y a des ressemblances, des facteurs communs (faiblesses en compétences, difficultés d'insertion, problèmes de santé...), mais aussi de fortes différences (selon l'âge, le type d'habitat ...). De fait, il n'y a pas davantage de recouvrement avec d'autres approches (à partir de la satisfaction ressentie, ou du fait de percevoir des ressources de pauvres), approches qui auraient aussi pu permettre de définir la

⁵⁰ Quand on s'intéresse aux trajectoires, force est de constater que les erreurs de mesure créent beaucoup d'entrées-sorties de pauvreté fictives : d'une année sur l'autre on a pu considérer que les 2/3 des transitions étaient des artefacts ; selon le modèle de correction d'erreurs introduit, on peut considérer que le taux d'entrée-sortie baisse de 40 % environ à une valeur de l'ordre de 10 à 15 % (que ce soit pour la pauvreté monétaire ou la pauvreté en conditions de vie)

pauvreté, ou avec des approches en termes d'exclusion (cf. étude polonaise) : toutes ces définitions permettent d'isoler des sous-populations qui présentent des fragilités, mais elles ne convergent pas vers un ensemble bien identifié que l'on pourrait considérer comme les pauvres.

C'est une des conclusions importantes de ce dossier que de documenter à quel point ce constat passe les frontières et se retrouve dans des pays très divers. On a bien là un phénomène universel, pas un artefact lié à telle ou telle donnée nationale. L'avenir est bien à des approches multidimensionnelles de la pauvreté.

III. Des axes de progrès

Nul doute que le travail statistique inédit qui a été fourni par tous les contributeurs de ce dossier ne fasse faire un pas important à la connaissance de l'inégalité et de la pauvreté. Les réserves émises au fil de cette présentation de la méthodologie mise en œuvre ne doivent évidemment pas conduire le lecteur à rejeter en bloc tous ces travaux sous prétexte qu'ils seraient imparfaits. Mais il ne faut pas non plus les négliger. Elles dessinent en effet le cadre dans lequel économistes, sociologues et statisticiens, sans parler des forces politiques, devront travailler pour que progresse notre appréhension de l'inégalité. La plupart de ces réserves avaient déjà été évoquées dans les travaux de 1997, mais dans le cadre purement statique et principalement français qui était celui adopté à l'époque, certaines simplifications pouvaient apparaître admissibles. Elles étaient de toutes façons incontournables dans une première étape. La confection de ce dossier où les dimensions internationales et longitudinales sont explorées fait clairement apparaître la nécessité d'aller plus loin. Négliger la valorisation de la production domestique et du temps libre, s'abstenir de tenir compte de la décote que l'on doit appliquer à un revenu quand il se présente comme incertain, ne pas faire évoluer le panier des conditions de vie « normales » sont des facilités que l'on se permettait et dont on ne peut plus se contenter dans un monde où les choses évoluent vite, même des grandeurs qui, dans le passé, n'avaient évolué que lentement, comme le temps de travail. D'ailleurs la demande sociale qui s'adresse à l'appareil statistique s'est faite récemment très insistante : la création en France d'un indicateur prenant un spectre assez large de dimensions (BIP40) (cf. encadré 6), dans la foulée des essais du type PNUD⁵¹, montre que l'on ne saurait désormais se satisfaire d'une seule approche par les ressources monétaires instantanées.

⁵¹ L'indice de pauvreté humaine (ou de développement humain) du PNUD est construit à partir de quatre éléments :

- espérance de vie (% de la population risquant de décéder avant 60 ans)
- niveau d'instruction (pourcentage de la population dont le revenu individuel disponible est inférieur à la moitié du revenu médian)
- exclusion (pourcentage de la population active sans travail depuis 12 mois)

Les indicateurs synthétiques

Par J. Accardo et P. Chevalier

Les difficultés rencontrées par les approches microéconomiques, et que décrit l'article, se retrouvent dans les approches de nature plus macroéconomique (qui sont, en général, beaucoup plus connues du grand public et beaucoup plus présentes dans le débat socio-politique). De fait, les grands indicateurs monétaires usuels, dont le PIB est le principal représentant, ont du mal à rendre compte des aspects non directement monétaires du bien-être et, même dans la dimension monétaire, ils ne mesurent pas nécessairement ce qu'on voudrait véritablement saisir.

Les limitations sont, rappelons-le, principalement de deux ordres :

- Ces indicateurs ne prennent pas en compte les aspects non directement monétaires du bien-être comme, typiquement, le cadre environnemental ou la sécurité physique.
- Ils se fondent sur une mesure monétaire qui en réalité saisit souvent mal son objet : en effet, et peut-être contrairement à l'intuition, le revenu usuellement mesuré (le revenu courant) n'est pas nécessairement un reflet fidèle des ressources monétaires réelles qui, en réalité, peuvent être mieux appréhendées par la mesure des consommations ou des conditions de vie.

En réaction à ces limitations se sont développés, sur le dernier quart de siècle, des indicateurs plus généraux, qui poursuivent une double ambition : d'une part couvrir plus de dimensions du bien-être social, d'autre part préserver la simplicité (apparente) des indicateurs usuels grâce à un nombre unique chargé d'appréhender une réalité complexe, en agrégeant l'information de manière optimale. Dans l'esprit de leurs auteurs, ces indicateurs synthétiques alternatifs doivent pouvoir concurrencer les indicateurs monétaires dans le débat public⁵².

Un tel projet est très séduisant. Il recèle cependant des pièges de nature statistique et impose donc certaines précautions, dont on peut regretter qu'elles ne soient pas toujours prises.

Les indices élémentaires

i) En premier lieu, un indicateur synthétique est en effet composé d'indices élémentaires et la première question qui se pose est celle de savoir lesquels retenir. On peut prendre comme exemple, l'Indicateur de Développement Humain (IDH) du PNUD, sans doute le plus connu de ces indicateurs "alternatifs"⁵³. Il est construit à partir de trois composantes : l'espérance de vie à la naissance, les taux d'alphabétisation et de scolarisation et le PIB/habitant.

Le choix on le voit apparaît raisonnable. Mais il est aussi, dans une certaine mesure, arbitraire : pourquoi ces composantes là ? Pourquoi elles seulement ? En pratique le choix des composantes peut dépendre de facteurs assez contingents, comme la disponibilité. Des méthodologies ont été proposées pour, sinon supprimer cet arbitraire, au moins le maîtriser (voir, dans l'article, les sept axiomes de Dicks pour la construction d'un indicateur de pauvreté en conditions de vie ; cf. aussi les six "principes" suggérés par Atkinson et alii (2002, p.190)). Elles ne sont cependant pas très répandues et, le plus souvent, la liste des indices élémentaires présente un aspect assez hétéroclite ; il suffit, par exemple, de citer le cas de l'Indice de Santé Sociale (ISS) (proposé depuis 1987 par un centre de l'université de Fordham, à New York) construit pour rendre compte de l'évolution de long terme du bien-être général de la société américaine (tableau 1). Chaque composante est recevable mais il ne semble pas exister de raison dirimante pour ne pas considérer aussi bien le suicide ou la toxicomanie des adultes, la pension moyenne des plus de 65 ans ou les morts sur la route à cause de la vitesse.

⁵² Ainsi, comme le rapporte Amartya Sen (cité dans Perret (2002)), c'est de la volonté explicite de concurrencer le PIB sur le terrain médiatique qu'est sorti l'Indice de Développement Humain (IDH), élaboré par les Nations Unies.

⁵³ Le PNUD élabore, sur ce modèle plusieurs autres indicateurs assez connus, dont l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH), dont on trouve deux versions : l'IPH1, adapté aux pays en voie de développement, et l'IPH2, pour les pays développés.

ii) La deuxième question est celle de l'univocité (ou de la fidélité) des indices élémentaires. En principe, il conviendrait que, pour un indicateur synthétique donné, chaque indice élémentaire qui le compose puisse se justifier en référence à un aspect du phénomène complexe auquel il apporte une mesure. Il doit par ailleurs avoir des qualités expressives indiscutables, et être représentatif sans ambiguïté de la réalité qu'il est censé refléter. Prenons l'exemple du nombre de soupes populaires distribuées dans le courant de l'hiver comme indicateur de pauvreté. Celui-ci a un fort degré de représentation de la réalité qu'il mesure. Par contre, son interprétation n'est pas aussi univoque. En effet, le nombre de soupes distribuées est le reflet d'un équilibre, par la force des choses, entre une offre et une demande. Une augmentation de cet indicateur ne signifiera pas nécessairement que le nombre de pauvres a augmenté ; elle peut simplement correspondre à une croissance de l'offre de repas dans un contexte de demande non satisfaite. Dans ce schéma, il se pourrait ainsi que le nombre de pauvres ait diminué, alors même que l'indicateur a augmenté.

Tableau 1 : Les 16 composantes élémentaires de l'ISS

Enfants	Adolescents	Adultes	Personnes âgées	Tous âges
Mortalité infantile	Suicide	Chômage	Pauvreté	Délits violents
Maltraitance	Toxicomanie	Salaires moyens	Espérance de vie à 65 ans	Morts sur la route à cause de l'alcool
Pauvreté des enfants	Sortie de scolarité sans diplôme	Couverture par l'assurance maladie		Logements à prix abordable
	mère adolescentes			inégalité de revenus

Source : Defeyt (2004)

L'agrégation

L'arbitraire est aussi nécessairement présent à l'étape de l'agrégation de ces indices élémentaires, qui peuvent être de toute dimension (Gini, taux, montants monétaires, nombres d'individus), de toute nature (statistique "objective" ou au contraire réponse à une question d'opinion). Le passage à un seul nombre qui les "synthétise" constitue une opération à la fois centrale pour le succès public de l'indicateur et particulièrement délicate à justifier.

Quand les composants sont au départ tous monétaires, cette agrégation ne soulève évidemment pas de difficultés ; c'est le cas des approches qui valorisent les aspects non monétaires du bien-être (du type PIB "vert", pour les dimensions environnementales). Bien sûr, si l'agrégation est immédiate, c'est que toutes les difficultés ont dû être traitées en amont, au moment de la valorisation monétaire des aspects non monétaires ; on conçoit que le résultat obtenu est d'autant plus fragile qu'on a procédé à la valorisation de biens parfois très éloignés du marché : pour prendre un exemple réel, comment, étant données les connaissances actuelles, évaluer de façon convaincante le coût social de la destruction de la couche d'ozone ou de la progression des inégalités de revenus

Quand les indices élémentaires ne sont pas homogènes entre eux, il faut recourir à des procédures particulières d'agrégation.

i) On peut suivre la méthode utilisée par l'IDH qui commence par "homogénéiser" les indices élémentaires de la façon suivante : soit un ensemble de pays et X_i la valeur de l'indice élémentaire (PIB, espérance de vie ou taux d'alphabétisation) pour le pays i ; si M et m désigne respectivement les valeurs maximales et minimales de cet indice sur l'ensemble des pays, on calcule X_i^* , le rapport entre la performance du pays ($X_i - m$) et la meilleure performance observée ($M - m$) pour cet indice. X_i^* est sans dimension et on obtient l'IDH en faisant la moyenne arithmétique de ses trois composantes élémentaires ainsi transformées. Cette méthode est adaptée par des indicateurs comme le BIP40 du Réseau d'Alerte sur les inégalités (RAI), ou l'ISS mentionné plus haut, au cas d'un pays unique (France ou Etats-Unis) suivi dans son évolution sur quelques décennies.

Evidemment le comportement de l'indicateur obtenu dépend, pour partie, de la pondération retenue pour effectuer la moyenne des indices élémentaires (uniforme pour l'IDH, elle est plus complexe pour le BIP par exemple). L'arbitraire est ici évident. Mais ce n'est pas la seule difficulté. Quand on utilise, comme le BIP40 ou l'ISS, l'indicateur en évolution, il importe de garder à l'esprit ce qui est mécaniquement impliqué par la méthode d'élaboration :

- d'abord, par construction, l'indicateur ainsi élaboré est borné (par 1, ou 100, selon les conventions habituelles). Dans ces conditions, il est trompeur de comparer ses évolutions à des grandeurs non bornées comme le PIB ; par définition, on va observer un "décrochage" de l'indicateur avec le PIB, sans que ce soit le signe assuré d'une dégradation du bien-être social (voir Gadrey, Jany-Catrice, 2003) ;

- ensuite il faut veiller à n'utiliser, pour les indices élémentaires, que des séries de longueur comparable sur toute la période étudiée. A défaut, on introduit un biais dans les évolutions. Par exemple, celles du BIP40 ont été publiées pour une période débutant en 1982, ce qui semble correspondre à la période de référence. Lorsqu'on regarde les séries de données en détail, on constate toutefois que bon nombre d'indicateurs ne sont pas disponibles en 82 (pour plus du tiers ils démarrent après 1982, et pour le quart, c'est après 1990 !). Cela pose un problème car la valeur des indicateurs élémentaires dépend de la période de référence sur laquelle ils sont établis. De fait, si on se livre à une simulation à partir des séries utilisées pour calculer le BIP40, mais basée cette fois sur une période de référence unique (1990-2002) pour l'ensemble des indicateurs, on constate que l'évolution de l'indicateur synthétique devient très proche de celle obtenue avec les indicateurs monétaires de pauvreté publiés par ailleurs : dégradation de la situation des inégalités et de la pauvreté à partir de 1993 jusqu'en 1997 (augmentation de l'indicateur), puis amélioration jusqu'en 2001 (diminution de l'indicateur), pour trouver en 2001 une situation où pauvreté et inégalités atteignent leur niveau le plus bas depuis 1990.

ii) Une autre méthode d'agrégation assez utilisée (et qui évite certains défauts de la précédente) est celle retenue pour l'Indice de Sécurité Personnelle (ISP) du Canadian Council on Social Development. Elle synthétise des indices objectifs (par exemple le revenu disponible, les accidents du travail, ...) obtenus par consultation des statistiques officielles et des indices subjectifs ("Votre revenu vous paraît-il suffisant pour subvenir à vos besoins ?"...) issus d'une enquête d'opinion annuelle commandée par le CCSD.

Les composantes "objectives" sont centrées (écart à la moyenne empirique calculée sur la période de référence) et réduites (normées par l'écart-type empirique). Les composantes subjectives sont constituées par les réponses d'un échantillon de ménages à des questions notées sur une échelle ordonnée de 1 à 7 ; on se contente d'en prendre la moyenne. L'ensemble des indices élémentaires (20 au total) sont répartis dans 3 "dimensions" : économie, santé, sécurité physique. Dans chaque dimension, on effectue une moyenne non pondérée. En revanche, les dimensions sont affectées des pondérations obtenues lors d'une enquête spécifique, dans laquelle on a demandé aux ménages d'évaluer leur importance respective. Cette approche a le mérite de chercher à contrôler une partie de l'arbitraire impliqué dans la construction d'un indicateur synthétique.

Références :

- Atkinson, A.B., Cantillon B, Marlier E. et B. Nolan (2002) : Social Indicators, Oxford University Press

- Defeyt, Ph.(2004) : Le social et l'environnement : des indicateurs alternatifs au PIB. Disponible sur www.iddweb.be.

- Gadrey, J. et F. Jany-Catrice (2003) : Les indicateurs de richesse et de développement. Un bilan international en vue d'une initiative française. DARES, mars 2003. Disponible sur www.travail.gouv.fr/etudes/pdf/indicateurs.pdf

- Perret, B. (2002) : Indicateurs sociaux, état des lieux et perspectives, Rapport au Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion Sociale (CERC) ; disponible sur le site http://perso.wanadoo.fr/bernard.perret/indic_soc.htm

*****fin encadré 6*****

Certes l'indicateur produit est imparfait : la possibilité d'agréger dans un score qui ait de bonnes qualités statistiques et qui soit interprétable les éléments divers, pour ne pas dire

disparates, qui constituent l'approche proposée n'a pas été démontrée. S'il est clair que la voie à suivre éloigne de la prise en compte du seul niveau des revenus monétaires, l'exemple du BIP40 illustre bien, de par ses imperfections, la difficulté du chemin qui reste à faire pour aboutir à une approche qui rencontre une large approbation. Il est très improbable que l'on puisse recourir à un seul indicateur, synthétique ou composite selon la nouvelle terminologie en vigueur à Eurostat⁵⁴ ; au contraire il semble plus prometteur d'œuvrer dans la réflexion autour de **plusieurs approches complémentaires**, conduites indépendamment et qui permettent de créer des **typologies de configurations qui, contrairement à l'indicateur unique, seront interprétables, à défaut de fournir un chiffre unique**. Le CNIS relaie cette demande sociale, en particulier le besoin de mieux étudier et comprendre les trajectoires qui mènent à l'exclusion, et, sporadiquement, la presse se fait l'écho des divergences entre approches. Si le présent dossier peut apparaître comme très en retrait par rapport à ces exigences, c'est bien parce qu'il y a loin entre la constatation des limitations et l'élaboration de statistiques nouvelles qui soient à l'abri des critiques. Et le chemin est dans ce domaine particulièrement semé d'embûches ; les réticences à vaincre seront nombreuses, car les choix à faire, les décisions à prendre, on le voit clairement à la lumière des remarques précédentes, ne relèveront pas du seul domaine de l'investigation scientifique. Des choix de nature politique devront être entérinés, une part d'arbitraire acceptée.

On peut dessiner les grandes lignes des étapes à franchir : en premier lieu, il faut voir si la Société est prête ou non à s'engager dans la voie consistant à abandonner l'approche de l'inégalité et de la pauvreté circonscrite au seul domaine des ressources monétaires instantanées pour se tourner vers une **vision plus large en terme de bien-être**, d'utilité, à abandonner la seule considération de l'instrument qu'est le revenu, pour regarder les finalités elles-mêmes. C'est la **prise en compte⁵⁵ du temps, ressource rare à disposition des individus**, qui est au centre de la discussion, qui en est l'enjeu principal. Il faudra ensuite **définir les inégalités qu'il est pertinent de prendre en compte**. Toute approche en termes de bien-être se heurtant à la variété des goûts, il n'est pas pertinent de considérer tous les écarts entre les utilités, car une différence ne suffit pas à générer une inégalité, avec l'arrière-pensée qui y est accolée, à savoir qu'il s'agit là d'une injustice qui mérite une intervention correctrice de la Société. Les travaux de M. Fleurbaey indiquent la voie à suivre : il faut circonscire des registres auxquels on limitera l'investigation en termes d'inégalité, tracer la ligne de démarcation entre ce qui doit rester de la sphère privée, et ce qui est justiciable d'une intervention de la puissance publique. Il est indispensable de **clarifier les options sur la nature des inégalités qui doivent être compensées** et c'est bien un choix de société qui relève de l'éthique, qui peut d'ailleurs légitimement varier d'un pays à l'autre. Dans l'éditorial qu'il signe en guise de présentation au numéro « Pauvreté et exclusion » de la revue de l'observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, P. Concialdi résume les différences de culture entre la France et le Québec que S. Morel identifie comme sous-jacentes aux deux systèmes de protection sociale, une logique plutôt du type « dette sociale » -imposant à l'Etat « d'insérer l'exclu dans une communauté dont il est inconditionnellement un membre à part entière»- en France, davantage mixte « dette sociale » mais aussi logique de contrepartie-avec imposition d'exigences aux allocataires- au Québec. L'assentiment devrait être assez facile à obtenir sur le fait que tout n'est pas

⁵⁴Un indicateur « synthétique » de la pauvreté (ou de l'exclusion) vise à prendre en compte toutes les dimensions du phénomène, qu'il s'agisse des conditions de vie matérielles, de l'accès au marché du travail, de la santé, de la participation sociale alors qu'un indicateur « composite » a une ambition plus modeste et ne cherche à résumer qu'un sous-ensemble plus restreint, et donc a priori plus homogène (par exemple les seules conditions de vie matérielles). La possibilité de créer un indicateur synthétique qui ait des propriétés statistiques satisfaisantes dépend évidemment de la multidimensionnalité intrinsèque du phénomène. Les essais d'élargir l'indicateur « composite » utilisé pour la pauvreté en conditions de vie pour arriver à un indicateur « synthétique », essais tentés dans Lollivier-Vergier (infra), montrent la difficulté qu'il y a à réduire la pauvreté à un phénomène unidimensionnel et donc à la suivre au travers d'un indicateur synthétique unique.

⁵⁵ sous une forme à déterminer, sans doute d'équivalent monétaire

monétaire. Le consensus sera sans doute moins aisé à atteindre quand il s'agira de définir la nature des domaines autres à considérer (la valeur du temps, la pénibilité et les conditions du travail, le degré d'exposition au risque, l'état de santé, le capital social...) et qu'il faudra adopter une méthode pour agréger ces divers domaines. L'économiste pense immédiatement en termes de préférences, d'utilité, mais l'économie du bien-être a du mal à se dégager des « paradoxes » multiples créés par la diversité des goûts individuels. Et ce d'autant plus que l'observation des diverses valeurs du temps en est encore à sa préhistoire. Si l'hypothèse de non saturation est peu remise en question quand il s'agit de ressources monétaires, il n'en va pas de même quand on parle de temps libre : trop de temps libre peut générer l'ennui, ce que l'on observe chez maints retraités où les tâches de production domestique sont étirées au maximum pour « tuer le temps ». Quant à l'homogénéité des goûts, elle ne saurait être acceptée, même en première approximation : les utilités ou désutilités spécifiques à chaque type d'activité varient fortement d'un individu à l'autre, d'après les rares expériences disponibles (Verger AFSE). Atteindre les utilités est certainement une tâche impossible : il faudra sans doute être plus modeste et s'arrêter en chemin⁵⁶. Deux chemins sont d'ailleurs a priori envisageables, qui tous deux éloignent du revenu dont on a vu qu'il se situait assez haut dans la chaîne causale qui conduit des opportunités aux réalisations : l'un essaiera de se rapprocher encore plus des opportunités (capabilities). Les difficultés à implémenter les idées de SEN font que cette voie restera pendant encore longtemps une impasse, et qu'il vaut mieux aller dans l'autre sens et **essayer de se rapprocher de la consommation en volume**. Ceci serait sans doute plus satisfaisant que de procéder à des imputations partielles, s'efforçant de corriger au coup par coup les insuffisances d'un revenu monétaire trop restreint, sans souci d'une quelconque cohérence conceptuelle. Du point de vue théorique, ceci implique qu'il faut assumer un choix éthique, celui de considérer soit que les individus ont peu de marge de manœuvre et donc ne sauraient être tenus pour responsables de leur situation, soit considérer que les arbitrages individuels existent mais qu'ils sont dans leur quasi totalité fondés et donc qu'il est licite de les considérer. Cette consommation englobe bien évidemment la consommation privée financée par le foyer sur ces propres ressources, la consommation de ce qui est produit par le foyer lui-même et la consommation de biens collectifs gratuits. Il est toutefois complètement improbable que toutes les dimensions importantes puissent être appréhendées par l'intermédiaire de la seule consommation fût-elle élargie : produire un agrégat suffisamment homogène intégrant le manque de capital social (parents, amis, isolement), l'existence de problèmes de santé ou l'insuffisance de capital humain (illettrisme), voire d'autres éclairages est sans conteste une tâche impossible. Seule l'analyse des données pourra trancher le problème délicat de la **multidimensionnalité effective du phénomène** (voir Lollivier-Verger dans ce dossier pour une première tentative dans ce sens). Il faudra donc justifier le nombre et la nature des éclairages retenus⁵⁷. Il faudra surtout veiller à ce que

⁵⁶ La référence aux utilités, privilégiée dans cette présentation n'est d'ailleurs pas indispensable : l'idée fondamentale selon laquelle une approche de l'inégalité doit synthétiser les atouts et faiblesses des dotations dans des registres aussi larges que possible, incluant entre autres les capacités intellectuelles, physiques, les traits de caractère et que ce qui importe c'est les éventuelles compensations ou au contraire les cumuls de handicaps transcende la représentation en termes d'utilité et devrait pouvoir recueillir l'assentiment de ceux là même qui rejettent le concept d'utilité.

⁵⁷ Il faudra ensuite étudier les classements des ménages/individus selon les différents concepts et effectuer des choix normatifs –politiques et non scientifiques– sur les priorités à établir quand les positionnements sont différents. Un certain cumul des difficultés permettrait de cerner la très grande pauvreté (qualifiable de pauvreté profonde, d'indigence, voire d'exclusion ? ou pouvant jouer le rôle de la pauvreté absolue en Europe continentale ?). L'intérêt serait de faire émerger une population en état de vulnérabilité forte face aux évolutions de court terme : il devrait donc y avoir un consensus social pour une solidarité publique, même si les individus en sont responsables (ce qui n'est pas acquis avec la définition actuelle de la pauvreté monétaire relative) ; multiplier les approches, tout en permettant un cumul seulement partiel serait sûrement une approche plus satisfaisante que celle suivie dans ce dossier où l'intersection des trois formes de pauvreté isole bien une population qui a tous les attributs des pauvres, mais qui cible trop étroitement et laisse échapper, suite aux erreurs de mesure ou pour d'autres raisons anecdotiques, une fraction non marginale des populations en

tous les choix de méthode soient effectués dans un cadre rigoureux et surtout cohérent, qu'il s'agisse de choix portant sur la nature de l'unité statistique observée (individu ou ménage), de la prise en compte des aspects liés à la dimension temporelle ou incertaine des phénomènes, des choix techniques nécessaires à la définition précise des diverses grandeurs. Il serait souhaitable que cet effort de réflexion conduise aussi à fixer une sémantique encore trop floue, que l'on définisse bien les contours de la **pauvreté** -définissant sans doute une « pauvreté profonde », ou une « indigence » pour isoler ceux qui sont le plus loin des lignes de pauvreté ou qui cumulent tous les symptômes des diverses formes de pauvreté reconnues, de la **précarité** -introduisant le registre de l'incertitude, incertitude sur le niveau des ressources monétaires, mais aussi sur la santé ou la structure familiale-, ainsi que de l'**exclusion** -s'intéressant à l'appartenance à un réseau de relations d'entraide plus ou moins actif sur lequel on peut ou non compter. Actuellement ces termes sont fréquemment utilisés comme des synonymes, alors même que l'on pressent bien qu'ils devraient servir à désigner tout une palette de situations nuancées. Une clarification du vocabulaire contribuerait efficacement à une clarification du débat.

L'aboutissement de cette réflexion conceptuelle est la proposition d'un **ensemble d'indicateurs** choisis pour leurs propriétés statistiques, au premier rang desquelles on aurait tendance à placer la **robustesse** (qui à l'heure actuelle manque cruellement à un indicateur comme le BIP40) et pour lesquels on pourrait fournir, comme guide de lecture, l'interprétation correcte à en faire, avec tous les **présupposés normatifs sous jacents**⁵⁸. Car, il faut à nouveau le répéter, **il n'existe pas d'approche « neutre » de la pauvreté et le caractère polymorphe de ce concept rend illusoire l'espoir de le cerner de façon satisfaisante grâce à un indicateur unique**. Il faut plutôt rester sur la ligne selon laquelle le système statistique propose et mesure tout une batterie d'indicateurs en explicitant clairement les présupposés normatifs sous-jacents à chacun d'eux de façon à orienter l'action politique.

A partir de ce moment là, reste le redoutable problème de **construire les données nécessaires pour implémenter l'approche**. La démarche doit être équilibrée : elle doit s'appuyer sur une réflexion conceptuelle cohérente d'une part (actuellement pas entièrement aboutie) et développer simultanément les sources nécessaires à l'établissement des statistiques (les sources existantes sont insuffisantes dans une telle optique).

difficulté. Si ceci n'a pas été fait, c'est que les difficultés sont grandes (cf. Lollivier Verger dans ce numéro) : on bute vite sur des scores peu homogènes, où les diverses composantes ne sont pas suffisamment corrélées pour pouvoir prétendre représenter le même phénomène latent. Il en est ainsi des tentatives de construction d'un score d'exclusion à partir de variables décrivant l'état des relations avec les voisins, la fréquence des contacts avec la famille ou les amis (cf. encadré dans l'article consacré à la Pologne). Les raisons profondes de ce manque d'homogénéité n'ont pas été encore dégagées : une hypothèse parmi d'autres serait que, dans le domaine des relations interpersonnelles, la polysémie des situations observées est grande. Des situations apparemment semblables vues de l'extérieur s'interprèteraient de fait de façon opposée en termes d'exclusion (exemple du communautarisme ou de la ghettoïsation, phénomènes pour lesquels deux lectures sont possibles : signe d'une coupure avec le reste de la collectivité mais aussi d'une intégration au sein d'une communauté soudée et apporteuse de ressources). Il faudrait sans doute raffiner la définition des items élémentaires pour mieux obtenir une information dépourvue d'ambiguïté.

C'est cette même difficulté d'absence d'homogénéité, encore démultipliée, qui rend insatisfaisants maints indicateurs « synthétiques », voire « composites » (cf. Encadré 6).

Pour agréger ces items « agrégeables », il faut, dernière étape, choisir un système de pondération ; ce choix, en grande partie arbitraire, est source de contestation. Faut-il, comme cela est fait dans ce dossier, se contenter de pondérations égales ou inférer les pondérations à partir de l'analyse des données (par exemple en utilisant des coordonnées sur des axes factoriels d'une analyse en composantes multiples comme dans Mc Kenzie 2003), le débat est ouvert. Même s'il ne touche pas de questions aussi fondamentales que les points précédemment évoqués, il n'est pas sans importance au plan concret.

⁵⁸ On sait faire cela pour les indicateurs d'inégalité : les normes implicites sur ce qu'est l'essence de l'inégalité et qui se cachent derrière l'usage des indicateurs de Gini, de Theil ou derrière le choix du paramètre ϵ de l'indicateur d'Atkinson sont désormais clarifiés, même s'ils échappent encore à maints statisticiens qui les produisent et les utilisent.

Sans reprendre la liste de toutes les difficultés à résoudre, telles qu'elles transparaissent au niveau de cette présentation méthodologique, on peut mentionner quelques points spécifiques : par exemple, on aurait besoin d'une **enquête nouvelle sur les choix normatifs implicites au sein de la population, et sur ce qui doit être compensé** (quel est le minimum vital « reconnu » ?) pour éliminer le trop grand arbitraire des choix faits jusqu'à présent. Il faudrait aussi disposer d'une **observation plus systématique du réseau d'entraide** (potentiel et effectif) et des **produits de la production domestique** pour pouvoir systématiser les approches en termes d'exclusion et progresser dans la mesure de la consommation totale. **Recenser un spectre plus large de privations**, mieux choisi, permettrait d'asseoir plus solidement les approches par les conditions de vie. Enfin il faut **investir dans les sources ayant une dimension panel, bénéficiant d'un strict contrôle, assisté par informatique, de la cohérence temporelle des évolutions déclarées afin de mesurer le degré de permanence de la pauvreté, les phénomènes de retour en pauvreté ainsi que les causalités entre phénomènes** (est-ce la mauvaise santé qui fait plonger un individu dans la pauvreté ou le fait d'être pauvre qui ruine la santé). Nul doute que dans quelques années, quand on disposera de plusieurs éditions des données du nouveau dispositif européen SILC, une partie des questions encore en suspens à ce jour pourra trouver une réponse satisfaisante. Les très grands progrès accomplis par le dispositif statistique depuis quelques années dans le domaine de la connaissance des populations défavorisées, et à la valorisation desquels ce numéro devrait contribuer, seront ainsi parachevés.

Annexe 1

Les indicateurs d'inégalité⁵⁹ :

• Le rapport interdécile

Ce rapport établit le rapport entre le 9ème décile de revenu sur le premier décile de revenu. Le premier décile délimite les 10 % de ménages disposant des revenus les plus faibles, et le 9ème les 90 % de ménages recevant les revenus les plus faibles. Il s'agit ici du rapport des limites de décile. Cet indicateur a le mérite de la clarté mais ne traduit pas l'inégalité dans l'ensemble de la distribution des revenus. Il ne mesure que les extrêmes de la distribution, sans indiquer comment évoluent les classes moyennes

• L'indice de GINI

Il s'agit d'un indicateur qui vise à résumer la courbe de Lorenz, courbe qui se définit en abscisse par le pourcentage de ménages disposant des revenus les plus faibles et en ordonnée par la masse de revenu que se partagent ces ménages. L'indice de GINI est égal à 2 fois la surface délimitée par la courbe de Lorenz et la première bissectrice. Par construction, l'indice de GINI est compris entre 0 (distribution uniforme : tous les ménages disposent du même revenu) et 1 (distribution où tous les ménages sauf un ont un revenu nul). Plus l'indice de GINI est proche de 1, plus l'inégalité mesurée est importante.

$$G(x) = \frac{2}{\bar{x}} \frac{1}{n^2} \sum_i (i\bar{x} - \sum_{k \leq i} \tilde{x}_k)$$

Une deuxième formulation de l'indice correspond à un indicateur de satisfaction : il s'agit ici

⁵⁹A ce sujet, pour plus de précision, consulter le document de travail n°9408bis du CREST : "La mesure des inégalités : Abrégé théorique et calcul pratique" par M. Fleurbaey et S. Lollivier.

d'une fonction de bien-être social $U(x)$ linéaire accordant les poids $(2n - 1), (2n - 3), \dots, 1$ aux individus rangés selon l'ordre croissant de leur bien-être :

$$U(x) = \frac{1}{n^2} \left(\sum_i (2(n-i) + 1) \bar{x}_i \right)$$

dont on déduit :

$$G(x) = 1 - \frac{U(x)}{\bar{x}}$$

soit encore :

$$U(x) = \bar{x} \cdot [1 - G(x)]$$

L'indicateur de bien-être social est donc le niveau de vie moyen \bar{x} corrigé par le coefficient $1 - G(x)$, qui est compris entre 0 et 1, et qui décroît lorsque les inégalités augmentent.

• L'Indicateur de THEIL

$$T(x) = \frac{1}{n} \sum_i \frac{x_i}{\bar{x}} \ln \frac{x_i}{\bar{x}}$$

Inspiré de la mesure de l'entropie, l'indice de THEIL mesure l'écart entre la distribution égalitaire (distribution uniforme dont l'entropie vaut $\ln(x_i/\bar{x})$) et la distribution constatée. Ainsi, si l'indice de THEIL est nul, alors la distribution est parfaitement égalitaire. A l'inverse, plus les revenus sont dispersés plus il sera fort.

L'indice de Theil, est d'autant plus sensible à un transfert qu'il a lieu entre ménages situés à des extrêmes de la distribution.

Comme on le verra plus loin, cet indice a une propriété remarquable : il peut être décomposé.

• L'Indicateur d'ATKINSON

Ces indices se définissent par la valeur donnée à un paramètre $a = (1 - \epsilon)$ ($a < 1$) et par la formule :

$$A_\epsilon(x) = 1 - \left[\frac{1}{n} \sum_i \left(\frac{x_i}{\bar{x}} \right)^{1-\epsilon} \right]^{\frac{1}{1-\epsilon}} \quad \text{pour } a \text{ non nul}$$

$$\text{et } A_1(x) = 1 - \left[\prod_i \frac{x_i}{\bar{x}} \right]^{\frac{1}{n}} \quad \text{pour } a = 0$$

Chacun de ces indices traduit l'aversion de la population pour l'inégalité : un indice d'Atkinson valant x % signifie que la population accepterait de perdre x % de son revenu actuel pour que la distribution devienne égalitaire.

Le paramètre a (norme de l'indice, valant -0,5 0 ou +0,5 dans l'étude) représente cette plus ou moins forte aversion pour l'inégalité. Plus a est proche de 1, plus l'aversion pour l'inégalité est faible : à la limite (a=1), l'indice d'Atkinson vaut 0. En pratique, on interprète le coefficient a en remarquant que plus ce paramètre décroît, plus on attache d'importance aux transferts concernant les revenus les plus faibles.

• La variance des logarithmes

S'agissant de distributions de revenus qui suivent approximativement une loi Log-normale cet indicateur semble approprié. Comme l'indice de Theil, il peut être décomposé et permet des analyses de la variance et des régressions multicritères.

$$VL(x) = \frac{1}{n} \sum_i (\ln x_i - (\frac{1}{n} \sum_i \ln x_i))^2$$

On juge la qualité d'un indice d'inégalité à partir de la façon dont il satisfait ou non divers principes (ou axiomes), le plus important, le plus « évident » étant le principe dit de transfert qui veut que l'indice augmente quand on prend à une personne pour donner à quelqu'un de plus riche ; aucun indice ne possède toutes les propriétés désirables : en particulier les indices les plus simples, soit le rapport interdécile et la variance des logarithmes, ne satisfont pas au principe de transfert, ce qui est réhébitorique d'un point de vue normatif. A l'inverse les autres indices présentés ci-dessus (Gini, Theil, Atkinson) y souscrivent mais sont d'une lecture moins immédiate et renvoient à une construction théorique plus complexe. Ce sont néanmoins eux qui sont désormais le plus souvent utilisés. Chacun renvoie à un jugement normatif différent sur ce qui est le plus important en matière d'inégalité : ce qui se passe en bas de la distribution des niveaux de vie, ou ce qui s'observe en haut par exemple. (Pour les propriétés précises de ces indicateurs d'inégalité, voir « Synthèses N°1 »).

Une remarque importante pour la bonne interprétation des indicateurs d'inégalité :

Le graphique de la page 4 attire l'attention sur une difficulté latente inhérente à de nombreux travaux abordant le sujet de l'inégalité : quand on travaille sur un seul pays, et que l'on s'intéresse à l'inégalité, on a tendance à commenter les indicateurs d'inégalité indépendamment de la valeur de la tendance centrale. Ceci renvoie au fait que les indicateurs d'inégalité usuels sont invariants par toute transformation multiplicative du revenu. Implicitement, on a fait le choix normatif suivant : l'inégalité ne change pas lorsque tous les revenus sont multipliés par le même coefficient ; si le revenu de chaque ménage double, les inégalités restent les mêmes. Ce principe de neutralité multiplicative est de fait assez discutable, surtout quand on passe du registre de l'inégalité à celui de la pauvreté. En réalité, de nombreuses « bonnes » propriétés de ces indicateurs s'entendent à moyenne constante. On ne saurait donc trop conseiller de ne jamais perdre de vue la valeur des tendances centrales quand on s'intéresse à l'inégalité. C'est encore plus indispensable dans le domaine des comparaisons internationales. Au seul regard des indices d'inégalité, la situation polonaise ou slovaque est plus satisfaisante que la situation française. Ce serait faire preuve d'une aversion pour l'inégalité extrême que d'en conclure à la supériorité de la situation polonaise ou slovaque, car si les inégalités y sont beaucoup plus faibles qu'en France les niveaux de vie y sont beaucoup plus bas. Comparer deux sociétés du point de vue du bien être collectif nécessite que l'on considère à la fois les tendances centrales et les dispersions (pour une

présentation des discussions théoriques conduites par Shorrocks ou Tam et Zhang, voir Fall, Horecky et Rohacova 1997). Cette comparaison, faite lors des comparaisons bilatérales entre la France et la Slovaquie et entre la France et la Pologne n'a pas été conduite systématiquement dans ce dossier pour deux raisons : la première, indiquée ci dessus, est que la qualité des données est insuffisante pour produire un classement fiable entre pays voisins, alors même que le sujet est potentiellement politiquement sensible ; la seconde est liée à la nécessité de choisir le paramètre d'arbitrage de la société entre niveau et dispersion pour calculer l'indice de Tam et Zhang. Si le choix, arbitraire, importe peu quand les pays sont très différents, il est en revanche crucial quand ils sont proches : or la réflexion n'est pas actuellement assez avancée pour fournir des valeurs de ce paramètre un tant soit peu fondées.

Quelques indices de pauvreté

Dans la littérature on utilise plusieurs indicateurs synthétiques pour analyser la pauvreté en dépassant la considération de la seule proportion des pauvres. La plupart de ces indicateurs sont ceux de la classe Foster Greer Thorbecke plus communément appelés FGT (1984). A partir d'une ligne de pauvreté (Z) , plusieurs indices de la famille FGT peuvent être déclinés de la formule suivante :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^p \left[\max \left(\frac{z - y_i}{z}, 0 \right) \right]^{\alpha}$$

où y_i est le revenu de l'individu ou du ménage i.

P_0 est le taux de pauvreté qui correspond à $\alpha=0$

P_1 représente la profondeur de la pauvreté (Poverty Gap), il prend en compte l'éloignement des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté ($\alpha=1$).

P_2 ($\alpha=2$) mesure la sévérité de la pauvreté, il est un indicateur de l'inégalité au sein des pauvres.

La plupart de ces indicateurs ont le défaut d'être très sensibles aux erreurs de mesure dans le bas de la distribution. Ils ne seront donc pas utilisés dans ce dossier

*****fin Annexe1*****

Références Bibliographiques

- [1] Arrondel L., Masson A. et Verger D. (2005), “Préférences de l'épargnant et accumulation patrimoniale : Mesurer les préférences individuelles à l'égard du risque” Insee, Economie et Statistique (dossier de 4 articles à paraître)
- [2] Atkinson A.B., (1992), *Measuring Poverty and Differences in Family Composition*, *Economica*, 59, pp. 1-16
- [3] Atkinson A.B., Bourguignon F. (1987), *Income Distribution and differences in needs*, in G.F. Feiwel (ed.), *Arrow and Foundations of the theory of Economic Policy*, Macmillian, Londres, pp. 350-370
- [4] Atkinson A.B., Gardiner K., Lechene V. et Sutherland H. (1995), “Comparing Poverty in France and United-Kingdom”, in *The Distribution of Welfare and Household Production : International Perspectives*, dirigé par S. Jenkins, A. Kapteyn et B. Van Praag
- [5] Atkinson T., Glaude M., Olier L. (2001), “Les inégalités économiques”, in *Inégalités économiques*, rapport du Conseil d'Analyse Economique, La documentation française
- [6] Bienkiuska A., Fall M., Verger D. (2000), *Comparaison des conditions de vie en France et en Pologne* Publication du GUS Varsovie
- [7] Bonnet C., Labbe M. (1999), “L'activité professionnelle des femmes après la naissance de leurs deux premiers enfants : impact de l'allocation parentale d'éducation”, Drees, Etudes et résultats N°37
- [8] Chambaz C. (1997), “La pauvreté en France et en Europe”, Insee Première N°533 Juillet
- [9] Chambaz C., Maurin E. (1997), “Une comparaison des niveaux de pauvreté en Espagne, en France, en Grande Bretagne et aux Pays Bas” Insee, Economie et Statistique N°308-309-310
- [10] Citro C.F. et Michael R.T. ed (1995) : “*Measuring poverty : a new approach*” Washington : National academy press
- [11] Deflo E. (2002),
- [12] Driant J.C. , Jacquot A. (2004), « Loyers imputés et inégalités de niveau de vie » Insee, Documents de travail N°F0407, Economie et Statistique à paraître
- [13] Eurostat (1997a), “Répartition du revenu et pauvreté dans l'Europe des 12 en 1993”, Statistiques en Bref : Population et conditions sociales N°97-6
- [14] Eurostat (1997b), “Gros plan sur le PIB des pays candidats à l'adhésion à l'union européenne”, Statistiques en Bref : Economie et finances N°29
- [15] Eurostat (2001), *Rapport sur les indicateurs dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, Comité de la protection sociale
- [16] Fall M. (1997), “Poverty measurement in France”, Seminar on poverty Statistics, Santiago, 7-9 May 1997, United Nations Statistical Commission for Latin America (ECLAC)
- [17] Fall M, Horecký M. et Roháčová E.(1997), “La pauvreté en Slovaquie et en France : quelques éléments de comparaison ” Insee, Economie et Statistique N°308-309-310
- [18] Fleurbaey M. ,Lollivier S. (1994), “Les mesures des inégalités : abrégé théorique et pratique”, Document de Travail du CREST n°9408 bis, INSEE
- [19] Fleurbaey M. , (1996), *Théories économiques de la justice* , *Economica*
- [20] Fleurbaey M. , (2001), “Quelques réflexions sur la mesure des inégalités”, in *Inégalités économiques*, rapport du Conseil d'Analyse Economique, La documentation française
- [21] Foster ,Greer, Thorbecke(1984), “A class of poverty decomposable poverty measure” *Econometrica* , N°52
- [22] Gramain A. , Momic M. (2002), “Opinion des français sur la pauvreté et l'exclusion en 2002”, in *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Edition 2003-2004*, La documentation française
- [23] Herpin N., Lollivier S. et Verger D. (1999), “Consommation, épargne et revenu : comportements et tendances ” Insee, Economie et Statistique N°324-325

- [24] Hourriez J.M., Legris B.(1997), 'L'approche monétaire de la pauvreté'' Insee, Economie et Statistique N°308-309-310
- [25] Hourriez J.M., Olier L.(1997), 'Estimation d'échelle d'équivalence'' Insee, Economie et Statistique N°308-309-310
- [26] INSEE, 'Revenu et Patrimoine des ménages'', Synthèses Nos 1,5et 11
- [27] Jenkins S.P., Lambert P.J. (1993), *Ranking Income Distributions When Needs Differ*, Review of Income and Wealth, 39, pp 337-3356
- [28] Lollivier S., Verger D.(1997), 'Trois approches de la pauvreté : de conditions de vie, subjective et monétaire'' Insee, Economie et Statistique N°308-309-310
- [29] Lollivier S. (1999), *Inégalités de niveaux de vie entre générations*, Insee, Données Sociales pp 283-293
- [30] Magnien F., Tavernier J.L. et Thesmar D. (2002), « *Le recul du PIB par habitant de la France traduit surtout l'imperfection des comparaisons internationales* » Insee, Economie et Statistique N°354
- [31] Mc Kenzie D.J.. (2003), *Measuring Inequality with Asset Indicators* » BREAD Working Paper N°042
- [32] National Research Council (1995), *Measuring poverty : a new approach*, National Academy Press Washington, D.C.
- [33] Nolan B., Whelan C.T.(1996) 'Ressources, Deprivation and the measurement of Poverty'', Oxford : Clarendon Press
- [34] Pauriche P.(1992), 'Les parités de pouvoir d'achat'', Insee, Courrier des statistiques N°64
- [35] PNUD (1996), *Rapport mondial sur le développement humain*, Nations Unies
- [36] Shorrocks A.F. (1984), *Inequality decomposition by population subgroups*, Econometrica, N°52, p.1369-1385
- [37] Tam Mo-Yin S., Zhang R. (1996), *Ranking Income Distributions : The Tradeoff between Efficiency and Equality*, Economica, 63, pp 239-252
- [38] Verger D. (1995), "Les inégalités de niveau de vie : essai de prise en compte de la production domestique", AFSE, XLIVème congrès annuel, Paris
- [39] Véro J., Werquin P. (1997), 'Un réexamen de la mesure de la pauvreté : comment s'en sortent les jeunes en phase d'insertion ?'' Insee, Economie et Statistique N°308-309-310

Publications complémentaires :

Indicators for social Inclusion in the European Union , T.Atkinson, B.Cantillon, E.Marlier, B.Nolan, Aout 2001.

Defining and measuring social exclusion: a critical overview of current proposals, Ruth Levitas, 2000

Experimental poverty measures 1990-1997, K.Short & alii, Bureau of Census June, 1999

The measurement of absolute poverty Final report for Eurostat, social policy research Unit, University of York.

Pauvreté, inégalités, exclusions: renouveau des approches théoriques et des pratiques sociales, M.Gaudier, Genève, Institut national d'études sociales, 1993.

Les indicateurs de suivi et d'évaluation du plan national d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale, L.Caillot, M.Lelièvre, P.Pétour, Solidarité santé, n°2, 2002.

Estimer l'évolution récente de la pauvreté, Cerc, 2002

Portrait social de l'Europe, Eurostat, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1998.

Pauvreté et exclusion sociale dans l'union européenne, I.Denis, A.-C.Guio, Eurostat, 2004